

Synthèse du Colloque

**« RECUPERATION DES
TEXTILES
A L'HEURE DES
CHOIX :
DETRUIRE OU CREER
DES EMPLOIS ? »**

Organisé par Emmaüs France
Jeudi 23 Mars 2006

A l'Assemblée Nationale
A l'initiative de Monsieur Yves Jégo,
Député de Seine et Marne

Sous le haut patronage
de Monsieur Jean-Louis Debré,
Président de l'Assemblée Nationale

SOMMAIRE

Présentation	4
Allocutions d'ouverture	5
Monsieur Jean-Louis Debré	5
Monsieur Martin Hirsch	6
Monsieur Yves Jégo	8
Première Table ronde : Quels enjeux pour la filière ?	11
Atelier n°1 : Les enjeux économiques : préserver l'équilibre de la filière	12
Intervention de Serge SZTARKMAN, <i>Syndicat National du Recyclage</i>	12
Intervention de Jean-Christophe MINOT, <i>Minot Recyclage textile</i>	14
Atelier n°2 : Les enjeux sociaux : préserver et développer les emplois d'insertion	16
Intervention de Philippe LA FORGE, <i>Le Relais Atlantique</i>	16
Intervention de Jean-François MARUSZYCZAK, <i>Retritex</i>	18
Intervention de Nicole LEBARD, « <i>Tissons la solidarité</i> »	20
Intervention de Nathalie HANET-KANIA, <i>COORACE</i>	22
Atelier n°3 : Les enjeux environnementaux : pour une meilleure politique de réduction des déchets	25
Intervention d'Alain GELDRON, <i>ADEME</i>	25
Intervention de Nicolas GARNIER, <i>AMORCE</i>	27
Conclusion de la première Table Ronde	30

Deuxième table ronde : Quelles solutions apporter?	31
Atelier n°1 : Eclairage sur les autres filières et les autres pays européens	33
Intervention de Vincent REGNOUF, <i>Eco Emballages</i>	33
Intervention de Christelle DHUGUES, <i>URSCOP</i> ,	35
Intervention de William WAUTERS, <i>Groupe asbl Terre</i>	37
Atelier n°2 : Les propositions de solutions pour la filière	39
Intervention de Pierre DUPONCHEL, <i>Le Relais</i>	39
Intervention de Jacques PELISSARD, <i>AMF</i>	42
Intervention de Guillaume SARKOZY, <i>UIT</i>	44
Intervention de Lucien ODIER, <i>CNSH</i>	46
Conclusion de la deuxième Table Ronde	48
Les termes du Débat	49
Intervention de Dominique Voynet	53
Allocution de clôture par Martin Hirsch	57
Conclusion	59
<i>Annexe : Rappel du contexte et des enjeux du Colloque</i>	61
Une filière en crise	62
Les enjeux liés à la pérennisation de la filière	63
Historique de la contribution textile	64
La proposition de Contribution formulée par Emmaüs France au moment du Colloque	65

Présentation

Ce colloque, organisé par Emmaüs France à l'Assemblée Nationale, sous le haut patronage de Jean Louis Debré, s'inscrivait dans la continuité du travail lancé le 28 février dernier, par Monsieur Jean François COPE, Ministre délégué au budget, à travers la création du groupe de travail sur le financement de la collecte et de tri de textile.

Réuni une première fois le 28 février, ce groupe présidé par Jacques Pelissard, Président de l'Association des Maires de France, devra se rassembler à nouveau en juin 2006.

Afin de contribuer utilement à la réflexion de ce groupe mais également de maintenir la vigilance sur certains points essentiels, Emmaüs France souhaitait inviter des représentants de l'ensemble des acteurs concernés par la filière à débattre ensemble : collectivités locales, acteurs de la filière de récupération privés et associatifs, acteurs de la distribution et de la fabrication textile.

Ce colloque a réuni plus de 300 participants.

Ces actes constituent une synthèse du colloque et restituent l'essentiel des interventions et des débats qui ont eu lieu au cours de la journée.

Allocutions d'ouverture

Monsieur Jean-Louis Debré, Président de l'Assemblée Nationale

Dans son allocution d'ouverture, Monsieur Jean-Louis Debré a souhaité tout d'abord exprimé sa satisfaction devant la tenue du colloque, et salué particulièrement ses collègues parlementaires et les maires des communes présents, rappelant leur collaboration régulière avec plusieurs acteurs de la filière solidaire tels Emmaüs agissant en faveur des plus démunis.

Remerciant Monsieur Martin Hirsch pour l'organisation du colloque et Monsieur Yves Jégo pour sa contribution dans la mise en œuvre d'un débat parlementaire sur ce thème, **monsieur Debré a souhaité rappeler les incompréhensions qui avaient entouré la proposition de contribution environnementale textile, baptisée alors « amendement Emmaüs » . Certains reprochaient d'après lui aux promoteurs de l'amendement de créer une taxe supplémentaire, tandis que d'autres ne comprenaient pas que l'on refuse de venir en aide à une structure engagée depuis de très nombreuses années dans la réinsertion de nos concitoyens les plus démunis.** Monsieur Debré a précisé que c'était bien dans l'objectif d'éclaircir ces incompréhensions que le Gouvernement s'était alors engagé dans la mise en place d'un groupe de travail animé par Jacques Pélissard, président de l'Association des maires de France.

Rappelant que ce groupe de travail devait remettre son rapport et ses propositions au ministre du Budget d'ici quelques mois, Monsieur Jean-Louis Debré s'est félicité de la tenue de ce colloque à ce moment du calendrier, ceci permettant que, étant donné le contexte international dans lequel évoluait actuellement la filière textile, tous les acteurs puissent aborder ensemble ses différents enjeux et envisager les nécessaires adaptations auxquelles ils devraient faire face pour la pérenniser.

Monsieur Debré a ensuite tenu à rendre hommage à l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine de l'insertion des personnes, les militants de grandes associations comme Emmaüs ou de petites associations de quartier, travaillant auprès des élus locaux, saluant à la fois leur grande discrétion, leur conviction, et leur détermination à organiser la réinsertion des citoyens les plus éloignés de l'emploi. Monsieur Debré a précisé que grâce à un travail acharné, ces acteurs faisaient en sorte que le « I » de RMI devienne une réalité, et permettaient que la fraternité, valeur essentielle de la République, puisse être défendue.

En conclusion, Monsieur Debré a remercié les nombreux participants de leur présence, en signifiant qu'ils portaient, à travers leur contribution à ce débat, l'espoir de semer plus de fraternité et de solidarité en France. **Les encourageant dans leurs réflexions, il a rappelé que l'ensemble des députés attendaient avec grand intérêt les propositions qui émergeraient de ce colloque, afin de mieux pouvoir organiser leur réflexion et leur prise de décision.**

Monsieur Martin Hirsch, Président d'Emmaüs France

Monsieur Hirsch a souhaité en premier lieu remercier solennellement le président de l'Assemblée nationale Monsieur Jean-Louis Debré d'avoir permis la tenue du colloque dans cette salle, et d'avoir fait l'honneur aux participants, malgré les nombreuses sollicitations auxquelles il devait faire face, de venir en personne introduire la matinée.

Monsieur Hirsch a ensuite signifié que les débats engagés depuis plusieurs mois, notamment grâce à une réappropriation active du thème de la récupération textile par les pouvoirs publics, puis cette nouvelle étape d'un colloque permettant la confrontation de partenaires très divers, constituaient de réels

gages de réussite pour le combat mené depuis des années par Emmaüs pour la pérennisation de la filière textile solidaire.

Il a tenu à rappeler quels étaient selon lui les trois « paradoxes » à l'origine de l'organisation de ce colloque :

Tout d'abord, l'amendement appelé « taxe Emmaüs », qui, voté par des parlementaires de tous bords, aurait dû déboucher sur une forme de consensus, et qui avait au contraire créé une véritable tempête, cet effet inattendu nécessitant au moins d'après Monsieur Hirsch un temps officiel de débats sur ce sujet.

Deuxièmement, le fait que, malgré la renommée entourant des associations telles que le Mouvement Emmaüs, le Secours Catholique, la Croix-Rouge, il existait une réelle confusion concernant les activités exactes que ces acteurs développaient autour de la récupération textile. Notamment, Monsieur Hirsch a rappelé la mise en doute dont avaient été victimes ces associations concernant les emplois qu'elles créaient dans ce cadre, considérés à tort comme de « faux » emplois. Cette même période de débat avait donc fait ressortir un besoin d'éclaircissement sur ces aspects, afin notamment d'en finir avec la vision d'un système dans lequel existeraient d'un côté un monde caritatif vivant du don et de l'assistance, et de l'autre, un monde marchand, perçu comme le seul à faire face à de réelles contraintes économiques.

En troisième point, Monsieur Hirsch a affirmé que mettre en place un tel colloque participait également de l'effort de donner une réalité concrète et applicable à certains grands principes écologiques énoncés ici ou là tant par les pouvoirs publics que les acteurs de terrain, à savoir, pour le textile, le refus du gaspillage et le respect de l'environnement dans la mise en place de sa filière de traitement. Pour conclure, évoquant les engagements réciproques qui permettraient un meilleur développement de la filière textile solidaire, Monsieur Hirsch a précisé que la décision prise par les autorités gouvernementales de porter cette thématique à travers le groupe de travail créé par Monsieur Jean-François Copé, Ministre délégué au budget, constituait déjà un acte fort. Il a en ce sens remercié vivement le Président de ce groupe de travail, Monsieur Jacques Pélissard, pour sa présence au colloque.

Il a ensuite signifié qu'il s'agissait désormais, à travers ce colloque et les discussions à venir, de convaincre l'ensemble des acteurs économiques concernés par la filière (la grande distribution, la vente à distance, les secteurs de fabrications, les acteurs de l'importation) d'intégrer cette reconnaissance du rôle de l'économie solidaire dans le domaine textile, et de la traduire à travers des engagements significatifs dans leurs pratiques.

Monsieur Yves Jégo, Député de Seine et Marne

Monsieur Yves Jégo a dans un premier temps remercié Monsieur Martin Hirsch pour ses propos ainsi que Monsieur Jean-Louis Debré d'avoir pris sur son temps pour accepter de venir ouvrir la matinée. Il a également remercié Monsieur Bernard Accoyer d'avoir mis à disposition la salle pour la tenue du colloque.

Monsieur Jégo a tenu à rappeler les différentes étapes à l'origine de la mise en place du colloque. Il a ainsi rappelé sa rencontre avec Martin Hirsch lors d'une réunion du Conseil national de lutte contre l'exclusion, au cours de laquelle le Président d'Emmaüs France lui avait fait part des grandes difficultés de la filière textile qui risquaient de mettre en péril les 3 000 emplois existant aujourd'hui dans ce domaine. Monsieur Jégo a précisé avoir immédiatement souhaité interpeller d'autres élus sur cette question.

Etant président d'un syndicat de traitement des ordures ménagères, Monsieur Jégo a affirmé mesurer particulièrement bien les conséquences de l'éventualité de voir cesser le traitement de ces quelques 100 000 tonnes de textile, en terme de nouvelle filière à développer et, étant donné le coût de la tonne d'ordures ménagères collectée et traitée, en terme de charges financières qui reviendraient alors aux collectivités.

Sur le plan de l'environnement, Monsieur Jégo a également signifié que perdre la possibilité de donner une deuxième vie à ces vêtements collectés constituait un gâchis inacceptable.

Evoquant l'amendement « Emmaüs » qui avait émergé de ces considérations, Monsieur Jégo a rappelé qu'il avait d'abord été considéré avec très peu d'intérêt par les autres parlementaires. Contre toute attente donc, cet amendement avait finalement recueilli l'assentiment de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale. Repris ensuite au Sénat par ses collègues Fabienne Keller et Valérie Létard, cet amendement avait alors été également approuvé à l'unanimité.

Monsieur Jégo a ainsi précisé, qu'une fois ces différentes étapes franchies, il pensait naturellement que ce texte rentrerait dans la loi, et que la loi s'appliquerait. Mais en fait, Monsieur Jégo a rappelé que lors d'une procédure budgétaire de deuxième lecture, le gouvernement avait fait disparaître cet amendement, expliquant que le sujet n'avait pas été assez travaillé en concertation avec l'ensemble des partenaires de la filière.

Pour conclure sur ce rappel, Monsieur Jégo a signifié que l'ensemble de ces discussions avait au moins eu pour effet de permettre une prise de conscience autour de cette filière textile qui s'était soudain trouvée au cœur de l'actualité. Monsieur Jégo a également précisé que cette perspective de contribution environnementale inquiétait les distributeurs et les producteurs qui se demandaient alors si, dans un contexte déjà en crise, cette nouvelle taxation ne risquerait pas de mettre en péril les emplois développés dans leur secteur.

Monsieur Jégo a ensuite rappelé que depuis, les efforts avaient été nombreux pour rassurer l'ensemble des acteurs concernés par la filière sur les intentions et le dispositif prévu dans le cadre de cette contribution textile. A savoir, qu'il ne s'agissait pas de taxer les producteurs mais le « metteur sur le marché » et selon un système dans lequel la taxe serait assumée au final par le consommateur ; et par ailleurs, que le prélèvement envisagé était minime et ne risquait pas de mettre en péril l'équilibre économique des distributeurs. **Monsieur Jégo a souhaité insister sur le fait qu'il fallait entendre les inquiétudes de ces acteurs de la grande distribution et de la production, et faire en sorte de les sensibiliser activement aux objectifs environnementaux et sociaux liés à cette taxe afin qu'ils se sentent davantage**

« gagnants » dans le dispositif prévu. Objectif environnemental avec la perspective de passer de 100 000 tonnes à 300 000 ou 400 000 tonnes traitées, et objectif social, en réussissant par cette augmentation de la collecte, à préserver voir à doubler les 3000 emplois évoqués par Martin Hirsch. **Monsieur Jégo a à ce sujet évoqué sa récente visite sur le site de l'entreprise Le Relais de Chanteloup-les-Vignes au cours de laquelle il avait eu l'occasion de découvrir qu'une partie du textile était acheminé vers des pays en développement afin de créer de l'activité sur place,** ceci permettant notamment à certains étrangers contraints de quitter le territoire français, de repartir dans leur pays d'origine avec un projet dans ce domaine.

Précisant enfin, au vu de l'ensemble de ces éléments, que ce colloque se trouvait à un tournant important des débats, puisqu'il s'agissait désormais de faire entrer cette proposition de contribution dans la législation, Monsieur Jégo a estimé que le nombre important de personnes présentes était un élément prometteur. Il a émis ensuite le vœu que la journée aboutisse à la définition d'un dispositif le plus simple et opérationnel possible. Suite à cet exposé, Monsieur Jégo a passé la parole à Madame Marianne Duranton qu'il a chaleureusement remerciée pour l'énergie qu'elle avait déployée dans la mise en œuvre du dispositif.

Première Table ronde : Quels enjeux pour la filière ?

Animation de la table ronde par Madame Marianne Duranton, Attachée parlementaire d'Yves Jégo

Présentation de la Table ronde par Madame Marianne Duranton

Le but du jeu des deux tables rondes que vous allez avoir aujourd'hui c'est premièrement de resituer les enjeux de la question « pourquoi cette contribution environnementale ? » et deuxièmement de voir les solutions qui pourraient être apportées pour donner une réponse à la filière dont on a perçu les difficultés grâce aux interventions introductives. **Nous constatons que nous sommes sur un sujet qui est un sujet social important, je dirais même sociétal, parce qu'on a la dimension insertion, la dimension économique et la dimension écologique et que c'est exactement la définition de ce qu'on appelle aujourd'hui le développement durable. Ainsi que l'a précisé Monsieur Hirsch, cette filière textile n'est pas née d'une volonté de créer une filière, elle n'est pas née d'une volonté environnementale, elle est née d'une volonté sociale de réinsérer des personnes et de réutiliser des produits qui étaient abandonnés ou jetés par les autres.** C'est également un point très important et c'est une originalité par rapport aux autres filières qui existent et qu'on évoquera lors de la deuxième table ronde.

ATELIER N°1 : Les enjeux économiques : préserver l'équilibre de la filière

Questions posées à Monsieur Serge SZTARKMAN, Président du syndicat National du Recyclage et à Monsieur Jean-Christophe MINOT, Président de Minot Recyclage textile :

- *Quels sont aujourd'hui les débouchés du recyclage des déchets textiles ?*
- *Comment se compose la filière – typologie de ses activités et de ses acteurs (diversité entre les associations d'économie solidaire et les entreprises privées) ?*
- *Un nouveau contexte économique menace la filière : pourquoi ? quelles en sont les conséquences ?*
- *Quel avenir pour la filière ?*
- *Quelle est la position de Fédérec textile sur les solutions envisageables ?*

✂ Intervention de Monsieur Serge SZTARKMAN

Ma profession, fripier, est un des plus vieux métiers du monde. Les démunis se sont toujours habillés avec les vêtements des munis. **Au sein de mon syndicat nous avons des adhérents qui exercent ce métier depuis quatre ou cinq générations.** C'est vrai que les

Le Syndicat National du recyclage des Textiles fait partie de FEDEREC, fédération nationale des métiers du recyclage créée en 1994.

Le syndicat national du recyclage textile regroupe plus de 30 sociétés, associations et entreprises qui interviennent à différents niveaux dans la collecte, le tri et la revalorisation des textiles

Chiffre d'affaire en 1999 : 1,1 milliard de francs, volume collecté : 250 000 tonnes, exportation : 33 000 tonnes.

Contact : www.federec.com

entreprises de réinsertion et socioéconomiques ont découvert cette filière à travers l'hiver 1954 avec l'abbé Pierre. Mais c'est une profession qui a toujours existé. Aujourd'hui, nous sommes, je pense, le seul syndicat professionnel dans lequel figurent les

entreprises socioéconomiques. Elles font le même métier que nous, la seule différence, c'est la notion de profit.

Au départ ce fut très dur de faire comprendre à nos adhérents qu'une entreprise de réinsertion pouvait appartenir à notre syndicat ; certains avaient le sentiment qu'il y avait une concurrence déloyale puisqu'une entreprise de réinsertion touchait des subventions. Au cours du temps, on s'est rendu compte, pour prendre l'exemple du Relais, qu'il y a en fait 70% du personnel qui était classique et 30% uniquement en réinsertion. Il se trouve donc exactement face à la même crise que nous.

Concernant nos activités, la première, c'est le ramassage. Au départ c'était les œuvres caritatives tels que la Croix-Rouge ou le Secours catholique, qui faisaient le ramassage et à qui nous rachetions les produits. Malheureusement, le chômage a augmenté en France, et ces entreprises ont commencé à faire du classage. Pour toutes ces activités, nous formons les personnes au même titre que les entreprises de réinsertion, et notre main-d'œuvre vient aussi des cités en difficulté.

Après la collecte, vient la partie la plus importante qui est le triage. Dans le triage, nous avons différentes familles. La famille la plus importante est la friperie, c'est-à-dire le vêtement d'occasion, et c'est là que s'exerce une marge. Après nous avons les sous-produits tels que le chiffon d'essuyage. Sur ce produit, l'industrie française se porte mal, la métallurgie s'est délocalisée etc. J'ai 32 ans de profession aujourd'hui et quand j'ai démarré, nous faisons un profit sur le chiffon d'essuyage. Aujourd'hui, nous faisons une perte. Après, nous avons le recyclage pur avec la laine, le tricot, le mérinos etc. Il y a une époque, c'était des produits que nous envoyions en Italie où le produit était traité. L'Italie n'a pas pu faire face à la concurrence indienne et chinoise, donc aujourd'hui nous envoyons ces produits aux Indes pour être retraité, et ce à très bas prix. Il y avait aussi le carton feutre, qu'une seule usine en France fabriquait, *la cartonnerie de Pont-Audemer*, entreprise qui était plus que centenaire mais qui a déposé le bilan il y a un an.

En terme de développement, nous estimons que seuls environ 10% de la population africaine peut s'habiller en vêtements neufs. Il faut savoir que l'équivalent de 100 kilos de friperie fait vivre une famille africaine de 10 personnes pendant 1 mois.

Pour finir, je rappellerai qu'en trois ans nous avons perdu, dans les entreprises classiques, plus de 500 emplois. Et toutes les entreprises qui ne faisaient que des activités de classement ont disparu lors de la crise de 2002-2003, due à l'effondrement du dollar. Les plus grands concurrents de l'Europe sont en Amérique du Nord, et il faut savoir que la crise que nous subissons en France, nos confrères hollandais, allemands ou belges la subissent également.

✂ Intervention de Monsieur Jean-Christophe MINOT

La FEDEREC, c'est la réunification de syndicats régionaux qui forment aujourd'hui 30 millions de tonnes de produit en France qui comportent aussi bien les ferrailles, les cartons, les papiers, les plastiques, que les textiles. Pour donner un aperçu, en chiffre d'affaire, cette fédération représente l'équivalent d'une centaine d'Airbus, donc c'est important !

Minot recyclage textile recycle les déchets textiles de plusieurs centaines d'industriels. Avec une capacité de traitement de plus de 40 000 tonnes par an. Implanté dans le cœur de la Région Pas de Calais, cette société de recyclage ouvre des débouchés de recyclages très larges tels que la filature, la matelasserie, la papeterie et l'automobile.

Contact : www.minot-recycling.com

En ce qui concerne Minot Recyclage Textiles que j'ai la chance d'animer aujourd'hui, c'est une entreprise qui a été créée en 1870. Sa spécialité était d'abord la collecte de déchets textiles dans l'industrie textile en Europe et en France.

Aujourd'hui, le contexte a changé, nous utilisons environ 40 000 tonnes de matières premières de façon industrielle que nous exportons à 90 % en vue d'alimenter les industries papetières, les industries de filature, mais aussi tout ce qui touche la partie feutre c'est-à-dire aussi bien les acoustiques automobiles que les non-tissés en règle générale de dessous de route ou d'isolation. C'est une activité qui vient donc en complémentarité d'une filière entre la collecte des produits, évidemment indispensable, le triage

qui est fondamental pour l'identification des genres et des produits, et ensuite du défibrage communément appelé l'effilochage, qui part en tant que matière première vers d'autres industries.

Il est fondamental que notre système puisse continuer à être pérenne car nous alimentons d'autres industries en France : l'industrie du meuble, l'industrie du matelas, une partie de l'industrie papetière spécialisée etc. Nous avons parlé de 3 000 emplois, dont 2000 à Emmaüs ; aujourd'hui notre filière textile en aval comprend des dizaines de milliers d'emplois.

Nous ne sommes pas d'accord pour que toutes nos matières premières se retrouvent en Chine. Je dis que nous avons le droit aussi aujourd'hui de travailler dans nos entreprises et donc d'alimenter nos propres activités. Nous devenons également aujourd'hui des producteurs à part entière d'une nouvelle économie que nous avons créée. Par exemple, dans la filière bouteilles/PET sur Lille, au lieu d'exporter les bouteilles, nous allons les travailler et recréer de nouvelles filières pour en fabriquer par exemple de la fibre, etc. C'est à partir de tout ça qu'on peut recréer une véritable économie et c'est un message extrêmement important. Donc je crois qu'il est fondamental de soutenir cette filière et l'éco-organisme que nous devons créer doit tenir compte de la responsabilité de l'amont et l'aval.

Lorsque nous avons évoqué à la FEDEREC l'idée d'un éco-organisme, nous avons recueilli une majorité de votes favorables.

ATELIER N°2 : Les enjeux sociaux : préserver et développer les emplois d'insertion

Questions posées à Monsieur Philippe LA FORGE, Vice Président d'Emmaüs France, responsable de l'entreprise Le Relais Atlantique, et à Monsieur Jean François MARUSZYCZAK, Président de RETRITEX et responsable de la communauté Emmaüs de Quimperlé :

- *Quel est le nombre d'emplois d'insertion concernés par la filière textile au sein du mouvement Emmaüs ?*
- *Que représente l'activité textile à Emmaüs : en terme quantitatif (nombre de postes de travail) et qualitatif (diversité des postes correspondant à des parcours d'insertion)*
- *Quel avenir pour la récupération et le traitement des textiles : la création de nouvelles plate forme ?*

✂ Intervention de Monsieur Philippe LA FORGE

A Emmaüs, les activités textiles sont traitées sous des formes diverses et complémentaires. Dans les communautés Emmaüs, ce sont 450 compagnons (en équivalent temps pleins), et entre 800 et 1 000 bénévoles qui récoltent aujourd'hui 15 000 tonnes par an. Les comités d'amis sont des structures cousines des communautés Emmaüs, mais dans lesquelles on ne trouve pas de compagnons, qui traitent 2 000 tonnes de textile. Des chantiers et des entreprises d'insertion du mouvement Emmaüs trient et valorisent 4 000 tonnes de textiles. Puis dans les entreprises à but socioéconomique Le Relais, ce sont 40 000 tonnes qui sont traitées.

L'ensemble du mouvement Emmaüs collecte et trie donc environ 60 000 tonnes de textile par an, soit 60 % du textile collecté en France. 300 points de vente commercialisent les vêtements en bon état, propres et encore à la mode. Ces points de vente représentent 30 % du chiffre d'affaire des communautés et 50 à 60 % du chiffre d'affaire des structures d'insertion.

La collecte se déroule également de plusieurs manières : il y a un apport volontaire de vêtements par les habitants dans nos

structures, il y a des collectes au porte à porte et des collectes par le biais des containers textile.

Cela représente aujourd'hui 3 320 personnes qui travaillent sur la partie textile à Emmaüs. Ce sont de vrais emplois, qui permettent de vivre de son travail et pas des aides que la Société vous accorde sur vos critères d'exclusion. Ça c'est le point le plus important dans nos activités. Le compagnon, il va franchir une première marche pour retrouver sa

Le Relais Atlantique est une des 15 antennes de l'entreprise à but socio-économique le Relais. Elle comprend 65 salariés, dont 30 en emplois d'insertion, qui collectent et traitent 200 tonnes de textile par mois. Comme les autres entreprises du Relais, elle a développé un accompagnement spécifique des personnes, non seulement sur le plan professionnel mais aussi concernant les problématiques sociales quotidiennes auxquelles la personne doit faire face pour mener à bien une dynamique de réinsertion.

Contact : www.relais-atlantique.fr

place, une dignité, une écoute. Et au bout de la chaîne, les salariés en insertion vont franchir la dernière marche vers l'emploi dit « classique » tout en réglant des problèmes de logement, de santé, de famille et d'endettement. **Ces emplois confèrent les mêmes droits et devoirs que ceux de tous les autres salariés en France.**

Jusqu'à présent, les communautés Emmaüs traitaient 40 % de ce qu'elles collectaient et avaient 60 % de textiles qui, soit repartaient chez un récupérateur, soit depuis quelques temps, repartaient dans des déchetteries pour être incinérés. **On ne pouvait pas être satisfait de cette situation et du coup on a commencé à développer des plates-formes textile Emmaüs qui traitent les surplus de la communauté et des comités d'amis, les valorisent et créent ainsi de nouveaux emplois.**

✧ Intervention de Monsieur Jean François MARUSZYCZAK

Comme l'a indiqué Philippe La Forge, Emmaüs s'est interrogé sur une problématique forte qui touchait les communautés, que j'ai pu moi-même constater en tant que responsable d'une communauté

RETRITEX est une entreprise d'insertion implantée à Pontivy (Morbihan) (3^{ème} du genre après TRIO à Niort et EVIRA à Bourgoin-Jallieu) qui trie et valorise le surplus du textile récupéré par les 10 communautés Emmaüs du Grand Ouest (soit environ 100 tonnes par mois). Cette association a été créée en 2004 et emploie maintenant 8 personnes en contrat d'insertion sur 11 salariés.
Contact- tel : 02 97 28 33 41

Emmaüs, à savoir **des**

quantités de textile trop importantes qui ne parvenaient pas à être valorisées.

Plusieurs réponses existaient alors : jeter, avec toutes les conséquences éthiques et financières que cela entraîne, vendre à des industriels avec là aussi un problème d'éthique et des débouchés qui se sont raréfiés, et enfin essayer de valoriser autrement, concept sur lequel Emmaüs a travaillé en faisant un peu la synthèse de toutes les richesses et de tous les savoir-faire qui existaient à l'intérieur du Mouvement. C'est ainsi qu'est né RETRITEX, en 2005, comme une plate-forme interrégionale de tri textile sous forme d'entreprise d'insertion. RETRITEX est à Pontivy dans le Morbihan et c'est la troisième du genre après EVIRA Bourgoin-Jallieu dans l'Isère et TRIO à Niort dans les Deux-Sèvres.

C'est un véritable choix social, un choix solidaire de 11 communautés Emmaüs : Caen, Cherbourg, Fougères, Alençon, Le Mans, Laval, Rennes, Saint Brieux, Brest, Quimperlé et Vannes associés aux Relais Bretagne, de créer de l'emploi pour les plus exclus de notre société.

Concernant le fonctionnement, les communautés donnent donc d'abord leur surplus de textile. **En quantité traitée par la plate-forme, cela représente à peu près 1 000 tonnes par an.** Le textile est ensuite trié par des équipes de salariés formées par le Relais. Le meilleur est vendu dans une boutique. Le reste est vendu par le biais des débouchés commerciaux du Relais et à l'international : au

Burkina Faso notamment où le Relais a créé une structure qui développe des postes d'insertion.

Les plates-formes fonctionnent avec des salariés : 13 salariés aujourd'hui, dont 10 sont en poste d'insertion, des contrats à durée déterminée, d'un maximum de 24 mois pour lesquels l'entreprise est aidée par l'Etat par conventionnement.

Les personnes, elles, sont toutes dans des situations sociales et professionnelles difficiles voire très difficiles. Nous développons tout un travail d'accompagnement spécifique au quotidien pour trouver des issues positives à ces situations.

Cette nouvelle plate-forme, c'est donc un projet collectif fort pour Emmaüs. Mais bien au-delà du mouvement, ce projet a mobilisé aussi l'Etat, le sous-préfet, la direction du travail et de l'emploi, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général du Morbihan, la communauté de communes de Pontivy, la ville de Pontivy ainsi que tout le réseau d'accompagnement ANPE, mission locale et Chambre de commerce, mais aussi des Fondations qui ont abondées financièrement et nous ont fait confiance.

Humainement, les personnes recrutées ont déjà avancé en quelques mois, déjà pris des responsabilités, déjà retrouvé une stabilité.

Je pense qu'il ne faut pas oublier tout l'intérêt de la mise en place d'une contribution pour conforter cette activité économique comme un moyen, une opportunité pour des personnes de retrouver un travail, une dignité, alors qu'elles sont exclues de notre société et de notre système économique.

Questions posées à Madame Nicole LEBARD, présidente de « Tissons la solidarité » :

- *Pourquoi et comment le Secours Catholique a-t-il décidé de développer de l'insertion autour du textile ?*
- *Quels sont les postes de travail concernés ?*
- *Quel impact de la filière en matière d'insertion ?*

✧ Intervention de Madame Nicole LEBARD

Le Secours Catholique collecte des vêtements depuis toujours. Mais le Secours catholique a aussi une philosophie tout à fait particulière, qui met la personne et le respect de cette personne au cœur de ses activités. Or

« Tissons la Solidarité » est une émanation du Secours Catholique qui a mis en place une charte « vêtements : tissons les solidarités » qui a pour objet de promouvoir entre tous les signataires, des règles de conduite éthiques sur toute la chaîne de traitement et de transformation du vêtement usagé afin d'en garantir la finalité sociale et humanitaire et notamment de promouvoir au sein de ses structures le parcours d'insertion de personnes exclues du monde du travail.

Contact : www.secours-catholique.asso.fr

tout naturellement après que ces vêtements aient été distribués gratuitement dans des vestiaires à des personnes très démunies, grâce au RMI, à la création des CES et des CEC, le Secours catholique a décidé de créer des ateliers d'insertion par le vêtement et de pouvoir ainsi, non pas simplement faire bénéficier les personnes de dons gratuits, mais vraiment permettre de les remettre debout.

Les ateliers d'insertion sont maintenant au nombre de 50, et ont été regroupés en un réseau qui fonctionne bien puisqu'il amène 1 000 emplois d'insertion par an avec une sortie positive de 20 à 30 %, ce qui est quand même assez considérable. La particularité de ce réseau est aussi de s'adresser essentiellement à un public féminin. C'est une insertion féminine tournée vers l'emploi, mais également vers une démarche de

resocialisation, car nous nous adressons évidemment à des personnes qui ont une très faible qualification. **Nous essayons donc de leur apprendre un métier, mais aussi de traiter les problèmes d'ordre individuel : santé, logement, etc.**

Le premier poste que la personne va occuper, c'est le tri. Au-delà de l'activité en tant que telle, c'est un début de resocialisation qui s'opère pour elle parce qu'il va falloir qu'elle respecte des horaires, qu'elle commence un début de restructuration de sa personne.

Le deuxième poste va être la remise en état du vêtement, avec un apprentissage progressif du lavage, du nettoyage, du repassage... Des postes simples, mais clefs, qui vont permettre petit à petit de remettre ces personnes en activité. Il existe aussi des emplois annexes, car on donne aussi des meubles qui vont permettre de créer des petites boutiques de brocante. **On essaye d'utiliser au maximum la matière première qui nous est donnée pour créer des emplois.**

Et le troisième emploi est la vente qui est une certaine consécration pour la personne en insertion parce que là elle a un contact avec des clients, elle peut tenir la caisse, etc. Nos chantiers sont en danger, car avec les nouveaux contrats, l'équilibre financier qui jusqu'à présent était réalisé est de plus en plus difficile à tenir et les subventions tardent souvent à venir.

Concernant l'impact de la filière en matière d'insertion, je pense que ces 20 % de retour à l'emploi sont très encourageants. Nous avons soutenu tout à fait l'action d'Emmaüs au moment de l'amendement. **Nous cherchons à nous développer en réfléchissant à comment utiliser de mieux en mieux toute cette matière qui nous est donnée et que nous ne souhaitons pas voir finir en déchetterie**, d'autant plus que, nous nous réunissons autour d'une charte « Tissons la solidarité » qui pose un certain nombre d'obligations éthiques pour nos activités.

Questions posées à Madame Nathalie HANET-KANIA, Secrétaire générale du COORACE et membre du conseil d'administration de la FNARS :

- *Quelle vision les représentants du secteur de l'insertion ont-ils de cette filière ?*
- *Quelle stratégie et quels outils de développement doit on mettre en place ? (Identifier les conditions et les freins)*
- *Quelles obligations d'insertion la filière devrait-elle imposer ?*

✂ **Intervention de Madame Nathalie HANET-KANIA**

Le principe de l'insertion par l'activité économique est de créer une activité comme n'importe quelle entreprise avec pour objectif de mettre à l'emploi des personnes qui en sont très éloignées. Comment procède-t-on ? En mettant des moyens humains et des compétences qui permettent d'accompagner cette mise à l'emploi et de régler les problèmes qui concernent les situations individuelles des personnes et qui pourraient représenter des freins pour leur retour à l'emploi. **C'est ce qui justifie ces moyens humains supplémentaires par rapport à l'activité économique de l'entreprise lambda dans la même filière,** c'est ce qui justifie les financements de la collectivité principalement des financements de l'Etat, mais aussi des conseils généraux. C'est pour ça aussi que ces structures d'insertion par l'activité économique ne sont pas là pour concurrencer les entreprises « ordinaires », mais au contraire pour s'inscrire en complémentarité de ces entreprises.

La filière du textile est l'une des nombreuses activités proposée dans le cadre de l'insertion par l'activité économique.

Cette filière comporte deux intérêts principaux. Elle est capable de produire des emplois en nombre mais aussi de proposer des activités variées. On a parlé des métiers qui consistaient à ramasser des vêtements, à aller le collecter chez des particuliers... des métiers aussi de chauffeur et rippeurs. Ensuite il y a les métiers

Le COORACE est une fédération regroupant plus de 450 associations, intervenant dans le champ de l'insertion par l'activité économique, et des associations de service aux personnes sous la marque Proxim' services.

Contact : www.coorace.org

du tri, de la revalorisation du vêtement, puisque les vêtements triés peuvent être lavés, nettoyés, repassés, ce qui permet de préparer un certain nombre de personnes aux métiers du pressing et enfin il y a tous les métiers de la vente, où les personnes peuvent accéder au poste de vendeur ou de caissière.

Dans tous ces métiers, c'est la contribution que fait chacun à la production des richesses qui mérite d'être valorisée.

Je retiendrais deux idées pour une stratégie de développement de cette filière.

D'abord, celle du développement durable. Les personnes recrutées dans ces emplois touchent des salaires, contribuent à la production d'une richesse, à la vente d'un bien ou d'un service, donc c'est une stratégie économique. Mais c'est également une stratégie sociale puisqu'elle permet à des personnes en difficulté d'accéder à l'emploi, qu'elle invite le citoyen à donner, et permet de mettre en vente des vêtements pour des personnes qui ont peu de revenus. C'est enfin une stratégie environnementale puisqu'en recyclant les déchets plutôt qu'en les mettant à l'incinération, on contribue à un meilleur respect de l'environnement. Il s'agit également d'un principe de solidarités entre les pays et entre les générations. Dès qu'on s'inscrit dans le développement durable, on prépare l'avenir de ceux qui nous succèdent, de nos enfants, et c'est important.

Concernant les outils, créer des plates-formes régionales ou locales qui permettent aux différents acteurs impliqués dans cette filière de se rencontrer est primordial. Les acteurs, ce sont non seulement des industriels du textile, les entreprises et associations qui sont dans cette filière mais aussi les recycleurs et les collectivités locales. Il s'agit d'imaginer ensemble ce développement économique pour développer une activité, mais aussi d'impliquer les citoyens dans ce développement solidaire.

Les obligations à se donner en matière d'insertion, c'est d'abord créer et développer des emplois qui permettent aux personnes de réacquérir ou d'acquérir certaines choses toutes simples mais qui se perdent à force de rencontrer des difficultés qui vous éloignent de tous et de tout : être à l'heure, se présenter à un employeur, à son poste de travail, enregistrer des consignes. Il faut également mieux mettre en relation les personnes

qui cherchent des emplois et les industries qui cherchent de la main-d'œuvre.

Le transfert des compétences est également trop peu développé : quand on sait par exemple faire du tri sur une chaîne de textile, on apprend des gestes qui sont complètement réutilisables dans d'autres filières. Il faut enfin être capable d'offrir des emplois sur la durée.

Il est donc absolument nécessaire de maintenir et de développer cette filière, et donc de mettre en œuvre cette contribution de façon à la préserver et l'utiliser dans les meilleures conditions possibles.

ATELIER N°3 : Les enjeux environnementaux : pour une meilleure politique de réduction des déchets

Questions posées à Monsieur Alain GELDRON, Chef du département prévention et recyclage de l'Agence gouvernementale De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie :

- *Diagnostic de l'ADEME sur la récupération et le recyclage des textiles : en termes quantitatifs et qualitatifs*
- *La récupération et la revalorisation du textile sont-ils des sujets prioritaires pour l'ADEME ?*
- *Quelles pistes (écomatériaux, isolant, etc...) ont-elles été explorées pour mieux valoriser le textile usagé ?*

✂ Intervention de Monsieur Alain GELDRON

En ce qui concerne l'ensemble des textiles générés en France, approximativement, on considère qu'il y a 17 kilos par habitant et par an, soit autour d'un million de tonnes qui se répartissent en déchets sanitaires, chutes industrielles, ameublement, linges de toilette et de couchage, et habillement, qui est le cœur de la problématique.

Pour l'habillement, c'est 9 kilos générés par habitant et par an. Par rapport à d'autres secteurs, d'autres filières de produits en fin de vie dont certains font l'objet d'une réglementation de responsabilité d'émetteur sur le marché, pour parler des emballages qui est le plus connu, on est ici dans des chiffres relativement petits. **Les emballages, c'est 86 kilos par habitant et par an, c'est un peu plus de 5 millions de tonnes...** c'est intéressant de faire la comparaison parce qu'en terme de matériaux on retrouve des choses similaires, notamment si on pense aux polymères, aux plastiques, avec des impacts environnementaux de même nature. Pour comparer avec une filière plus récente, les imprimés non

sollicités, c'est 17 kilos par habitants et par an, soit environ le double de la filière textile et habillement.

Donc on voit que ces filières sont d'un ordre de grandeur soit à peu près équivalent soit très supérieur à ce qui est la problématique habillement.

En termes de destination, sur les 540 000 tonnes que j'évoquais tout à l'heure en matière d'habillement on estime qu'environ 150 000 tonnes sont collectées aujourd'hui en France avec des chiffres extrêmement fluctuants car vous savez qu'il y a des collectes qui ont été arrêtées.

Sur ces 150 000 tonnes, 20% vont à l'élimination en général, et 80 % sont valorisés selon les différentes formes qui ont été

évoquées tout à l'heure : 10 à 20 % dans le réemploi en France, 30 à 40 % dans l'export, 20 % à peu près pour l'essuyage et le reste vers les filatures, l'effilochage, la cartonnerie.

En terme de débouchés, le réemploi est le principal. Il y a des débouchés alternatifs mais dire qu'ils sont de nature à faire face aux quantités qui peuvent être collectées est beaucoup plus délicat. Il y a certes le bâtiment avec des fibres qui pourraient être réutilisées en matière d'isolation mais il faut être prudent parce que les exigences industrielles en termes de qualité et de quantité de matière ne sont peut-être pas forcément concordantes avec ce que l'on peut proposer aujourd'hui. Le textile c'est une matière extrêmement variée, notamment pour les polymères. Il n'y a pas de matière qui fasse plus de 5 % du gisement en termes de résines textiles. Ça veut dire qu'il va falloir collecter, rassembler en un point des choses provenant de lieux extrêmement variés. Certaines viennent du domaine industriel, des chutes industrielles qui sont des chutes propres dans lequel il y a très peu d'impuretés et qui peuvent

L'ADEME est un Etablissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et du Développement durable, de l'Industrie et de la Recherche. Ses missions sont de susciter, animer, coordonner, faciliter ou réaliser des opérations ayant pour objet la protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie. Ses domaines d'intervention sont l'énergie, l'air, le bruit, les déchets, les sites et sols pollués, et le management environnemental. Contact : www.ademe.fr

être tout à fait opérantes dans ce domaine-là, mais ne pas l'être dans le domaine du textile usagé.

L'ADEME a conduit récemment une étude pour Emmaüs permettant d'avoir une idée précise de la situation et des possibilités de développement et d'innovations dans le domaine textile. **Le ré-emploi est un aspect que nous préconisons ici comme dans toutes les filières de déchets parce que c'est celui qui a, la plupart du temps, le moindre impact sur l'environnement par rapport à l'incinération ou la mise en décharge. La dimension sociale en fait par ailleurs un enjeu extrêmement important.**

Questions posées à Monsieur Nicolas GARNIER, Délégué Général d'AMORCE :

- *Quel est aujourd'hui le poids des textiles dans les déchets ménagers et quel coût cela représente-t-il pour les collectivités ?*
- *Quel est l'impact écologique (et économique pour les collectivités) du traitement de ce textile ?*
- *Comment est actuellement gérée cette problématique ?*
- *Quelles sont aujourd'hui les préoccupations des collectivités locales en terme de déchets ?*
- *En quoi la responsabilité du producteur est intéressante ?*

✂ Intervention de Monsieur Nicolas GARNIER

Je parle sous le contrôle de monsieur Jacques Pélissard qui est probablement le plus grand artisan de la modernisation de la gestion des déchets municipaux depuis plus d'une décennie. **Aujourd'hui, disons que les collectivités locales ont trois grandes préoccupations et deux grandes motivations.**

Trois préoccupations. **Depuis trente ans, la production de déchets ménagers a doublé.** Nous sommes passés à peu près de 250 kilos par habitant à 550 kilos par habitant, **phénomène que nous devons aujourd'hui endiguer.**

Deuxièmement, le coût de la gestion des déchets a également doublé ; nous sommes passés de 80 ou 100 euros à 180 euros la tonne. La troisième préoccupation, probablement aujourd'hui la

plus difficile à gérer, est la difficulté que nous avons à implanter des installations de traitement des déchets sur notre territoire. **Aujourd'hui, le chiffre que l'on avance, peut-être un peu alarmiste, mais pas très loin de la vérité, c'est que dans les 5 prochaines**

AMORCE est une association qui regroupe l'ensemble des syndicats de traitement des ordures ménagères sur le territoire français (370 adhérents) et représente les collectivités locales chargées de ces problématiques.

Contact : www.amorce.asso.fr

année, les ¾ des départements français manqueront un peu ou beaucoup d'installation de traitement des déchets. C'est important de dire cela car depuis ce matin nous parlons d'une matière textile qui représente des emplois et des opportunités économiques, mais il faut se rappeler que c'est un déchet sur le plan légal, qui est sous la responsabilité des collectivités locales.

Et deux motivations majeures. D'une part, une plus grande prise en compte de l'environnement. Bien gérer les déchets, c'est limiter l'impact polluant et économiser les ressources naturelles. Il s'agit de limiter l'impact polluant par une mauvaise élimination et améliorer ou économiser de la matière première par une bonne récupération et une bonne valorisation. Les collectivités doivent répondre à tout ça, et on les suit dans leur travail.

Si nous voulons véritablement développer cette action de prévention, il faut que chacun d'entre-nous soit concerné au moment de l'achat. Mais cela veut dire aussi que les industriels au moment de mettre sur le marché des produits doivent être concernés par cette question ; c'est pour ça qu'on parle d'une contribution environnementale et sociale, et pas d'une taxe.

La deuxième motivation importante, c'est la nécessité de limiter les coûts. Vous remarquerez maintenant que votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou votre redevance est quelque chose de palpable sur vos factures et sur vos impôts locaux. Le coût de la gestion des déchets en France, c'est environ 6,2 milliards d'euros pour, comme l'a dit monsieur Geldron, 35 millions de tonnes. **Or, ce que coûtent aujourd'hui ces textiles « municipaux » en tant que déchets, non pas par rapport à la collecte, mais en tant que déchets c'est environ 100 millions**

d'euros. L'objectif, c'est de les réduire et de les amener vers une revalorisation.

Il y a trois sortes de valorisation.

La première, c'est la récupération, la réutilisation. Dans une politique de prévention, on évite que le déchet finisse dans une unité d'élimination.

La deuxième, c'est le recyclage, l'effilochage, un certain nombre de solutions qui ont déjà été présentées.

La troisième, c'est faire en sorte que ce textile soit valorisé énergétiquement.

Nous avons donc essayé de demander à nos collectivités où elles en étaient de leurs collectes de textile. Pour tout vous dire et pour être tout à fait honnête, ce qui ressort un peu, c'est qu'elles ne maîtrisent pas ce sujet alors qu'elles en ont la compétence et la responsabilité légale. Il existe des conventions de partenariat, des conventions de prestation, mais pas systématiquement, et on a finalement un message relativement flou en termes de collecte.

Donc aujourd'hui première demande des collectivités : un développement, mais un développement coordonné de ces collectes. Deuxième élément important, la question des débouchés, et on est prêt à s'associer à une démarche visant à les consolider.

Alors troisième question : qu'est-ce que c'est que cette responsabilité élargie du producteur ? La directive de 1992 sur les déchets qui est notre socle pour la gestion des déchets en France et en Europe dit : « *celui qui produit un déchet, doit en financer la gestion et l'élimination.* » et la directive va plus loin en disant « *ce n'est pas que celui qui produit c'est toute la chaîne qui doit participer à cette collecte et à cette élimination.* »

Ici sont rassemblés des acteurs aux contraintes très différentes, et nous avons la nécessité de trouver ensemble une solution qui permette à chacun de sortir « gagnant ».

Conclusion de la Première Table Ronde

Les interventions ont permis d'attirer l'attention sur :

- La nécessité de tenir compte, conjointement, des enjeux sociaux, économiques et environnementaux de la filière, dans une perspective de **développement durable**.
- Les retombées de la filière en terme de **solidarité Nord-Sud** ;
- Le **rôle central des collectivités locales** dans la filière ;
- Les difficultés que connaissent ces **collectivités** face au **coût croissant du traitement des déchets** ;
- La nécessité de faire baisser le volume des déchets en favorisant **une revalorisation** des textiles collectés ;
- Le **réemploi** comme piste la plus intéressante à développer ;
- Le **savoir-faire spécifique des structures de l'économie sociale** envers les personnes et leur retour à l'emploi ; et l'avantage de la filière textile dans ce domaine, parce qu'elle offre des **emplois en nombre sur des activités diversifiées**.
- La nécessité de créer un nouveau dispositif reposant sur un travail commun des différents acteurs.

Deuxième table ronde : Quelles solutions apporter ?

La première table ronde a permis de mettre en lumière les différents paramètres dont il faudra tenir compte pour pérenniser la filière textile, et d'encourager la piste d'une contribution et de la création d'un nouveau dispositif.

De tels dispositifs existent déjà en France et à l'étranger. Sont-ils transposables à la filière textile ? Sous quelle forme doivent – ils se mettre en place : volontaire – obligatoire ? Dans quels délais ? Pour quels montants ?

Animation de la seconde table ronde par Monsieur Jean-Paul Delevoye, Médiateur de la République, ancien Ministre de la Fonction Publique, puis par Monsieur Martin Hirsch, Président d'Emmaüs France

Présentation de la deuxième Table ronde par Monsieur Jean-Paul DELEVOYE

Je me retrouve 10 ou 15 années en arrière lorsqu'en tant que président de l'Association des maires de France j'avais demandé à Jacques Pélissard de diriger le groupe de retraitement des déchets et nous étions à l'époque dans cette équation difficile, voire impossible de lier les industriels, les collectivités locales et les distributeurs pour voir comment mettre en place un système de recyclage financé par le point Eco Emballages. On a frôlé la rupture de négociation plusieurs fois, mais aujourd'hui le système existe et ce, dans de nombreux pays.

Je crois que la « taxe Emmaüs » a un double défaut. Le premier c'est d'être appelée taxe. La crispation du corps social à la fiscalité aggravée est une maladie récurrente en France et en plus le fait de la dédier à Emmaüs est un principe de rupture d'égalité qui pose problème.

Ensuite la finalité détruire/recréer des emplois par rapport à une filière ne me paraît pas poser la vraie question de débats qui concernent en fait des questions éminemment politiques. **Nous**

sommes à tort ou à raison dans une société dite de consommation ; il faut faire en sorte que lorsque le consommateur a consommé son produit, il ne considère pas que ce qui reste est un déchet, mais qu'au contraire le produit est à chaque étape de sa vie une matière première. C'est d'autant plus fondamental que dans cette société extrêmement déprimée dans laquelle nous sommes, l'autre est toujours un concurrent. **Or, lorsque vous rentrez dans cette logique du recyclage, l'autre est un partenaire ; et plus vous recyclez, plus vous protégez votre environnement, donc le temps est positif. Vous êtes sur un espace que vous protégez, donc l'espace devient sécurisant.** Ensuite y a-t-il la possibilité de mettre en place une industrialisation des *process* industriels ou pas ? C'est un autre sujet, c'est le sujet de l'adéquation de la qualité du produit par rapport à la finalité. Et enfin c'est la question de la solidarité, **le fait de rendre à des personnes défavorisées la sensation d'être utiles** est certainement l'un des enjeux essentiels de la cohésion républicaine. Voilà les quelques questions fondamentales posées au travers de ce débat, et je tiens à vous en remercier.

ATELIER N°1 : Eclairage sur les autres filières et les autres pays européens

Questions posées à Monsieur Vincent REGNOUF, Directeur des Collectivités Locales à Eco Emballages :

- *Comment cette filière s'est mise en place ?*
- *Qui finance cette filière ?*
- *Comment les contributions sont-elles collectées ?*
- *Comment ont été définis les objectifs à atteindre ?*
- *Quel bilan en tirer en terme d'efficacité environnementale, d'impact social, de coût de collecte ?*

✂ Intervention de Monsieur Vincent REGNOUF

La filière des emballages est aujourd'hui la plus connue, mais elle n'a aucune ambition à le rester. Il y a d'autres filières en devenir et si modestement nous pouvons apporter notre pierre à l'édifice et notamment sur le textile nous en serions ravis.

Généralement on a une mère et un père, là ce sont deux pères qui ont lancé Eco Emballage.

Le premier c'est Brice Lalonde en signant le décret du 1^{er} avril 1992 qui donnait la responsabilité aux producteurs et aux distributeurs d'emballages de participer à leur valorisation ; et le deuxième père ça a été Antoine Riboud, le président de Danone qui à l'époque a saisi cette opportunité pour dire « *quel est le meilleur moyen d'organiser cette filière ?* ».

Première question, quel est le principe qui a sous-tendu la création de cette filière ? On entend souvent le mot pollueur/payeur et on se dit que c'est le principe pollueur/payeur. Très honnêtement, je ne crois pas. Le principe pollueur/payeur est très difficile à déterminer. Qui est le pollueur ? Est-ce que c'est l'entreprise qui met sur le marché l'emballage, qui devient ensuite un déchet une fois que le citoyen/consommateur l'a acheté ? Ou le pollueur c'est justement le citoyen/consommateur qui le consomme et ensuite le déverse ? Le problème, c'est que si on considère que c'est l'entreprise qui est le

pollueur, il faut aussi que le consommateur achète. Si le consommateur n'achète plus, il n'y a plus de pollueur du côté de l'entreprise.

Bref, le principe que nous avons adopté est ce qu'on appelle le principe de responsabilité élargie du producteur. L'un

Eco Emballages est aujourd'hui en France une des références en matière d'éco-organisme. Il intervient dans le domaine des emballages et constitue l'expérience la plus ancienne en matière de collecte de contribution environnementale, de sensibilisation aux gestes de tri et de redistribution aux acteurs. L'objectif fixé par l'Union européenne est un objectif de collecte et de traitement de 55% des emballages mis sur le marché.

Contact : www.ecoemballages.fr

des éléments vraiment important de ce type de filière, c'est que l'on confie à l'ensemble des partenaires, citoyens, industriels, collectivités, éco-organismes, la possibilité d'exercer chacun dans le respect de ses intérêts une mission d'intérêt général. **C'est donner la possibilité au secteur privé, donc celui qui met sur le marché ou qui produit les emballages, de participer à une mission d'intérêt général en l'occurrence confiée aux collectivités locales, qui est la gestion de l'élimination ou de la valorisation des déchets.**

Comment ça s'est passé ? Il y a eu tout simplement des accords menés pour permettre aux collectivités, qui ont la compétence des déchets, d'organiser le système de collecte sélective. Ça s'organise d'abord par des bacs. Ça s'organise ensuite par une communication, si le citoyen ne sait pas qu'il faut trier, si le citoyen ne sait pas comment il faut trier et surtout s'il ne sait pas à quoi ça sert. Toute une communication a donc été menée en partenariat avec les médias, là aussi sous l'égide de l'Association des maires de France, pour organiser techniquement, logistiquement, avec les opérateurs ou les régies le système de collecte sélective.

Question posée à Madame Christelle DHUGHES, Chargée de Mission à l'URSCOP Ile de France :

Concernant l'étude O.U.V.E.R.T.E.S, rapport qui a travaillé sur les pistes de solutions pour la récupération textile en Europe, pouvez-vous préciser quelles en ont été les particularités au niveau méthodologique ?

✧ **Intervention de Madame Christelle DHUGHES**

Fin 2004, le réseau des entreprises coopératives d'Ile-de-France a été interpellé par un de ses adhérents, à savoir le Relais, sur les difficultés que connaissait la filière et sur la nécessité d'engager rapidement quelque chose pour l'empêcher de disparaître. **Il est apparu très rapidement que le travail qui pourrait être lancé au niveau national par les acteurs du recyclage devait être relayé au niveau européen afin d'assurer une cohérence législative.** Ce qui a été fait concrètement, c'est le dépôt d'un dossier à l'Union européenne et un projet s'est déroulé de janvier à octobre 2005 dans le cadre duquel a été conduit ce diagnostic. Ce projet a regroupé sept pays en Europe : l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, la Pologne, du Royaume-Uni et des Pays-bas. Par ailleurs il y a eu 5 grandes familles dans l'organisation qui ont été réunies autour de ce projet : les fédérations du recyclage à vocation transnationales, donc on peut citer le BIR, le Bureau international du recyclage, et le Réseau européen de réemploi et de recyclage des entreprises de l'économie sociale ; des fédérations nationales du recyclage textile, et par ailleurs, il est intéressant de remarquer également qu'un syndicat de salariés, qui est le syndicat de la filière textile, a pris part au projet et que le mouvement coopératif a soutenu ce projet en portant et en gérant l'animation et la coordination.

La démarche s'est déroulée en trois temps forts. Un premier temps pour le diagnostic, conduit par les acteurs de terrain eux-mêmes, c'est-à-dire les recycleurs du textile, des secteurs classiques, économie sociale et caritative, et leurs Fédérations. La deuxième

étape a été une conférence qui s'est tenue à Bruxelles, le 13 octobre 2005 afin de partager l'état des réflexions sur le sujet.

Enfin une troisième étape qui avait en fait pour objectif la planification d'une suite à ce premier effort. **Les partenaires ont été tellement satisfaits de leur collaboration, ce qui n'était pas forcément gagné à l'origine vu les divers secteurs représentés, qu'ils ont décidé d'étudier plus avant des pistes de solution au niveau européen.** Donc une deuxième demande de

projet a été déposée et on attend un éventuel accord de l'Union européenne.

En conclusion, pour nous, l'intérêt de cette démarche d'aujourd'hui est triple. Premièrement, les enjeux en terme de développement durable de la filière nous paraissent fondamentaux.

Deuxièmement la coopération inter-entreprise et inter-secteur à l'échelle européenne nous semblent être un gage de succès de toute démarche filière. Enfin, il nous paraît important de soutenir l'effort d'une filière qui prend son devenir en mains, en se posant la question de son impact sur la Société.

L'URSCOP, Union Régionale des Scop Ile de France est une association inter-professionnelle qui fédère les entreprises coopératives de la région Ile de France. C'est une instance de débat et de concertation, pour la définition des orientations du mouvement coopératif à l'échelon régional, en lien avec le national. C'est une instance de représentation des entreprises coopératives auprès des pouvoirs publics, des collectivités locales, et de l'ensemble des interlocuteurs présents sur le territoire régional.

Contact : www.scop-idf.coop/

Questions posées à Monsieur William WAUTERS, Président du Groupe asbl Terre (Belgique) :

- *Retrouve-t-on le diagnostic présenté dans la première table ronde dans les autres pays européens ?*
- *Quelles sont les solutions européennes avancées ?*
- *Une réglementation européenne de la filière, avec mise en place d'un financement collectif, est elle envisageable ?*

✂ Intervention de Monsieur William WAUTERS

L'asbl Terre fait partie du Groupe Belge Terre, composé d'entreprises et d'associations d'économie sociale actives au Nord et au Sud. Comme chaque entité appartenant au Groupe, l'asbl Terre poursuit un seul but : rendre à l'homme sa dignité par le travail et par là, favoriser sa réintégration, sociale et économique. Ainsi, les collectes sélectives et le recyclage de textile et de papiers-cartons sont un outil pour parvenir à l'essentiel : le but social.

Contact- www.terre.be

Je témoigne en tant que représentant de **l'entreprise TERRE, entreprise du secteur socioéconomique qui emploie 280 personnes dont 180 travailleurs dans le domaine de la récupération du textile.** Je témoigne aussi comme acteur du projet **O.U.V.E.R.T.E.S.** Le diagnostic est le même que celui qu'on a fait

aujourd'hui. On vit dans la société Kleenex, les vêtements, on les achète, on les consomme, on les jette et pour qu'on puisse faire ça il faut des petits prix et pour avoir des petits prix il faut avoir une petite qualité et quand les vêtements arrivent dans la filière de récupération, il y a de moins en moins de choses réutilisables et ce sont ces choses-là qui font vivre la filière. Alors c'est sûr qu'il y a des sensibilités différentes. **Par exemple sur les critères entreprises classiques, entreprises socioéconomiques, entreprises caritatives, on peut dire que c'est la France qui a le plus d'entreprises de type socioéconomique,** suivie par la Belgique, que l'Angleterre a un très gros secteur caritatif puisque plus de 120 000 bénévoles collectent les vêtements en Angleterre. **On pourrait aussi citer le fait qu'en moyenne, dans les sept**

pays, on va rechercher 10 à 20 % du gisement du textile usagé, à l'exception peut-être de l'Allemagne où l'on va chercher 70 %. Le projet avait pour but d'entamer la recherche sur les solutions et donc on a tout d'abord regardé le cadre législatif européen. On s'est dit qu'on pourrait essayer d'obtenir une directive spécifique pour les vêtements, mais **on sait que l'Europe ne souhaite plus faire de directive spécifique comme elle en a fait pour les déchets d'emballage, pour les DEEE, les véhicules hors d'usage.**

On a aussi regardé la possibilité d'avoir un accord volontaire entre les distributeurs et les récupérateurs. C'est probablement la meilleure piste.

Il y a aussi la possibilité d'avoir une intervention des Etats ou des régions et l'on peut citer comme exemple la région bruxelloise qui intervient pour les déchets qui sont collectés en vue d'être réutilisés. Il y a une intervention à la tonne collectée dans ce cadre-là en région bruxelloise. Le chantier des solutions vient d'être ouvert et j'espère qu'il aboutira. **On a vu tout à l'heure qu'on faisait 7 à 20 % seulement de récupération des textiles usagés. On pourrait aller bien plus loin et créer pas mal d'emplois dans ce domaine.**

ATELIER N°2 : Les propositions de solutions pour la filière

Questions posées à Monsieur Pierre DUPONCHEL, Directeur et Fondateur du Relais, entreprise à but socioéconomique :

- *Quels sont aujourd'hui les besoins de la filière pour assurer son équilibre et comment les satisfaire ?*
- *Quelles sont les solutions internes – rationalisation des coûts, développement de nouveaux débouchés – qui ont été mises en place –ou sont sur le point de l'être – par les différentes structures ?*
- *Au delà des « restructurations » et des transformations, quelles sont les solutions externes qui sont envisageables et qui permettraient d'assurer la pérennité de la filière et son développement ?*
- *Quel mécanisme de financement collectif et de contribution environnementale textile Emmaüs propose-t-il ?*

✂ Intervention de Monsieur Pierre DUPONCHEL

Le Relais, on l'a présenté, c'est mille emplois qui ont pu être créés en une vingtaine d'années ; ce sont des structures qui s'interrogent fortement sur leur avenir et qui savent l'importance qu'auront les décisions qui devraient être prises d'ici le mois de juin. Je crois qu'on a beaucoup parlé de coût d'élimination de déchet, de coût de la filière etc. Jusqu'à aujourd'hui la filière de récupération textile est la seule qui ne coûte rien à personne. Elle est créatrice d'emploi, environ 3 000 emplois ou postes de travail et elle n'a jamais rien coûté à la collectivité, ni au consommateur. La question est donc : pourquoi faudrait-il d'un seul coup que cela coûte ? La deuxième remarque concerne la question de savoir s'il y aura des débouchés ? Est-ce qu'il y a besoin en France et dans le monde de se rhabiller ? La réponse est clairement : oui ! Le problème n'est pas le besoin. Le problème est que jusqu'à aujourd'hui, il a encore été possible de vendre un

produit qui reste à un prix abordable pour les pays les plus pauvres évidemment, mais cette solution-là est devenue de plus en plus aléatoire. Donc le débouché en tant que produit existe, mais la filière se heurte à un double problème sur le plan économique.

Créé en 1984, Le Relais est un réseau de 15 entreprises à But Socio-Economique, et est membre d'Emmaüs France. La filière de récupération des textiles constitue son activité de base. Il dispose de nombreuses plate forme qui effectuent l'ensemble des opérations : collecte, tri, exportation, revalorisation.

Il emploie aujourd'hui plus de 1000 personnes dont la majeure partie en CDI.

Contact : www.emmaus-france.org

C'est premièrement la baisse de la qualité de la matière première, on l'a évoqué. Or c'est la réutilisation qui rentabilise la filière, ce n'est pas le recyclage. Et la deuxième chose c'est un métier de main-d'œuvre et donc les coûts de traitement additionnés de collecte, de tri et de valorisation ne font que progresser et ne feront que progresser.

Nous sommes une entreprise à but socioéconomique, mais nous sommes une entreprise. **C'est donc notre responsabilité d'entrepreneur d'étudier les solutions possibles, pour la survie de nos emplois, au travers des métiers qui sont les nôtres. Ça se traduit par la recherche de gain de productivité ; il y a des entreprises dans la filière qui ont plus ou moins automatisé leur tri. Il y a des recherches sur la meilleure valorisation des produits. Et puis il y a le partage de l'outil entre le Nord et le Sud.**

Aujourd'hui, si on interpelle les metteurs sur le marché, on sait donc d'avance que ça ne suffira pas car la qualité ne va pas s'améliorer et parce que les coûts vont continuer à monter. Donc plutôt que d'aller dans le mur et de dire un jour à nos mille salariés : *« et bien on est désolé, finalement, on ferme et on s'en va... »*, on dit : *« puisqu'après tout on est une filière de récupération, toutes les filières de la récupération sont arrivées à un moment donné au même constat : il n'est plus possible de vivre avec la seule valorisation du produit, ce que nous faisons aujourd'hui. »* **Donc quelle part demander à la collectivité et quel intérêt de le faire ?**

Combien ça coûte ? 100 euros la tonne collectée, triée et valorisée. C'est l'estimation reconnue dans la profession. En sachant que le prix moyen français d'incinération, c'est 100 euros la tonne. Donc est-ce qu'on incinère et on fait de la fumée à 100 euros la tonne ? Ou est-ce qu'à 100 euros la tonne on maintient une filière, voire on lui donne les moyens de se développer ?

Comment prélever la contribution ? S'il y a des metteurs de marché qui sont prêts à jouer le jeu avec nous, à eux de mettre en place le mode de contribution. **Si c'est 100 euros la tonne pour aujourd'hui 100 000 tonnes collectées cela fait 10 millions d'euros. Cela peut monter à 400 000 mille tonnes, cela peut donc monter jusqu'à 40 millions d'euros,** mais ça c'est leur problème. Qui perçoit ? Qui distribue ? Une fois qu'on a identifié si l'on peut avoir ces 10 millions d'euros... nous on est partisan d'un système ultra court. **C'est-à-dire que l'argent irait à un éco-organisme spécifique à la récupération du textile qui regrouperait bien sûr les représentants des contributeurs, des acteurs de la récupération du textile, des Ministères concernés, de l'association des maires de France.** Cet organisme serait chargé de collecter et de définir à qui elle redistribue et suivant un cahier des charges. Pour nous, **il faut qu'il y ait bien toujours un tri qui soit associé à une collecte, ça sert à rien de collecter pour envoyer trier dans d'autres pays. Et deuxièmement qu'il y ait un taux minimum de revalorisation de 70 %.** On ne va pas demander une contribution pour remettre à la décharge. Et dernière chose qui est tout à fait spécifique à la profession, c'est que les entreprises de la récupération textile soient prêtes à jouer le jeu de la dimension sociale et de dire que **toutes les entreprises, qu'elles soient socio-économiques ou classiques qui joueront le jeu de la politique de l'emploi à hauteur de 15 % de leurs effectifs, auraient une sorte de « sur-prime »,** c'est-à-dire qu'au lieu d'être 100 euros la tonne cela serait 115 euros la tonne.

Questions posées à Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France :

- *Comment les collectivités locales gèrent-elles aujourd'hui la problématique des déchets textiles ?*
- *Quelles conséquences aurait, pour les collectivités locales la disparition de la filière (en terme d'impact financier, environnemental et social) ?*
- *Si une filière est mise en place sur la base d'une contribution (à définir) quelle place les collectivités locales souhaiteraient – elles occuper dans la gestion de la filière ?*
- *Quels seraient l'objectif et l'ambition des collectivités locales dans la mise en place d'une éco-structure dédiée à la filière de récupération des textiles ? Minimiser le coût des déchets ? Améliorer le recyclage et le réemploi ? Développer les emplois d'insertion de façon à contribuer à la lutte contre le chômage et l'exclusion ?*

✂ Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD

Dans les années 1992/1993 on a eu à faire face, nous les collectivités locales, comme aujourd'hui d'ailleurs, à un changement important s'agissant des déchets : une augmentation de la quantité des déchets et surtout une modification de la qualité des déchets avec à l'époque une véritable inflation sur les emballages.

Depuis on a assisté à un autre changement de nature des déchets, et notamment on voit aujourd'hui apparaître ces textiles qui à l'époque étaient collectés, en décharge ou dans les poubelles, destinés aux incinérateurs.

Notre responsabilité collective, c'est effectivement d'assurer la qualité et la pérennité du service public. Et sur ce sujet je tiens à dire de façon liminaire, ce sont les communes qui ont la charge de l'élimination des déchets. Deuxième point, il nous faut bâtir ou plutôt consolider, conforter, une filière qui existe avec sa dimension sociale, je n'y reviens pas, plus de 3 000 emplois, avec sa dimension environnementale. **Il faut aussi dans le cadre de cette filière et dans sa dimension environnementale pousser fortement la dimension recherche et développement.**

Et troisième point, il faut aussi avoir une sécurisation économique.

Par rapport à la situation ancienne que monsieur Duponchel vient de décrire, c'est vrai qu'aujourd'hui nous

L'Association des Maires de France a développé depuis de nombreuses années une expérience et une représentation des collectivités locales dans la gestion du traitement des ordures ménagères puisque ce sont les collectivités locales qui sont « au bout de la chaîne » des déchets.

Contact : www.amf.asso.fr

avons un delta à combler entre le prix de traitement, le prix de revient puis le prix d'élimination ou le prix de marché. Alors sur ce point, rapidement, quelques idées et propositions.

Premier point, ça a été dit aussi, il nous faut décliner pour les textiles le principe de la responsabilité élargie des producteurs. Nous l'avons affirmé pour de nombreuses autres filières et c'est une règle que nous voulons décliner aussi pour les textiles.

Deuxième point, pour décliner, il faut deux dispositifs : un dispositif amont et un dispositif aval. En amont, il faut créer une contribution qui doit être versée à un éco-organisme, avec un barème qui devra donner lieu à une contribution payée par ceux qui mettent sur le marché des textiles, des cuirs.

Il faudra arrêter le périmètre du dispositif en prenant compte et j'insiste sur ce point, dans le cadre de ce barème, de la « **recyclabilité** » des produits, il y a des produits plus ou moins recyclables - quand ils sont mal recyclables, ils doivent payer plus ; c'est ma vision personnelle des choses.

Troisième point, il faut aussi un aval. Et **l'aval c'est à mon sens toute une série de dispositifs qu'il nous faut inventer, mais en ayant heureusement l'expérience positive de ce qui a été fait en matière d'emballages avec en particulier un cahier des charges qui énoncera les critères d'éligibilité de la perception de la contribution.**

Il faudra également un barème de soutien aux collectivités locales avec deux hypothèses, et c'est là que nous ne sommes pas tout à fait encore d'accord, **soit un circuit passant par les collectivités locales, qui peuvent être effectivement érigées en ensemblières du dispositif.** Rassurez-vous les collectivités ne

feront pas le traitement, par contre elles peuvent l'organiser sur leur territoire ainsi que la collecte ou l'effilochage.

Soit un circuit court, moi je ne suis pas bloqué sur cette affaire, **en direction de structures agréées** puisque le dernier point que je tenais à souligner c'est la nécessité d'un agrément des entreprises.

Sans agrément des entreprises on ne pourra pas assurer plusieurs choses qui me paraissent essentielles : la localisation du traitement, la traçabilité des opérations et également la partie valorisation minimale par rapport aux gisements.

Questions posées à Monsieur Guillaume Sarkozy, Président de l'Union des Industries Textile, et à Monsieur Lucien Odier, Président du Conseil National des Succursalistes de l'Habillement :

- *Que pensez vous de la mise en place d'une filière organisée de récupération et de traitement des textiles usagés ?*
- *Quel rôle les fabricants et les distributeurs se voient –ils jouer dans cette nouvelle filière?*
- *Quelles solutions préconiseraient ils pour permettre la pérennisation et le développement de la filière existante ?*
- *Sont-ils favorables à une structuration de la filière comparable à celle qui a été mise en place pour les emballages ou les D3E ?*
- *Que pensez-vous de la contribution proposée par Emmaüs ?*

✂ **Intervention de Monsieur Guillaume Sarkozy**

Lorsque je suis arrivé, un intervenant parlait de la responsabilité des industriels dans le cadre du développement durable. Je suis à 100 % d'accord et notamment au niveau européen. Maintenant il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités. Nous nous sommes battus avec la commission européenne pour qu'elle interdise en Europe l'utilisation de colorants dits azoïques, des colorants que nous utilisons dans le textile et qui avaient des propriétés irritantes pour

la peau du consommateur.

Nous avons réussi après des années de combat à les faire interdire, mais vous savez certainement que des milliers de tonnes de produits en provenance d'autre part que de l'Europe arrivent sur le marché européen

L'Union des Industries Textiles représente les fabricants de textiles français. Le secteur est en véritable difficulté, surtout dans son activité vêtement car il subit de plein fouet la fin des quotas chinois et l'arrivée massive de vêtements « jetables » pour lesquels aucune concurrence des textiles français n'est possible. Dans ce contexte, la mise en place d'une contribution sur les vêtements vendus est fort mal ressentie pas le secteur qui pense qu'elle va accroître encore ses difficultés.

Contact : www.textile.fr

et personne ne contrôle s'ils sont réalisés avec des colorants azoïques. Donc oui à l'évidence pour le développement durable, mais alors allons jusqu'au bout des idées et je pense qu'il va falloir dire deux mots sur la mondialisation. **Dans le textile, la mondialisation nous tire vers le bas. L'été dernier vous avez vu chez un grand distributeur un jean pour les enfants à 3 euros. On est en train d'inventer le jean jetable et évidemment plus le prix diminue, et plus la qualité du produit diminue.** Alors il va bien falloir que cette mondialisation prenne en compte que le consommateur européen, et vous êtes là pour le dire aussi, veut une amélioration et une élévation de la sécurité et de la qualité du développement etc. Nous sommes pour informer le consommateur d'où est fait le produit. **Nous serions pour l'institution d'un label européen qui garantirait un certain nombre de qualités écologiques ; c'est une évidence quand on voit le niveau de pollution de certaines usines en Asie.**

Alors vous avez un problème d'emploi qui est éminemment respectable, nous aussi. **Je représente en France 130 000 emplois textile/habillement, 2 millions et demi d'emplois textile/habillement en Europe, 7 millions d'emplois textile/habillement en Europe, Turquie et pourtour méditerranéen.** C'est dire que le problème est beaucoup plus large que le vôtre et que le régler par une taxe sur d'autres emplois me semble absurde. Mais bon, puisque la concertation existe depuis 15 jours, nous allons bien sûr jouer le jeu. Nous perdons 15 %

d'emplois par an. Maintenant les solutions. Il y a bien sûr une taxe à chaque étape de la production. Nous y sommes fondamentalement opposés. Pourquoi ? Parce que évidemment **cette taxe en cascade sera répercutée sur l'amount qui est exsangue**. Bien sûr reste la taxe sur la consommation puisque si le problème reste la baisse des prix, on peut imaginer que le consommateur donne une partie du gain qu'il a eu dans la baisse des prix et qu'il le mette dans l'élimination intelligente de ce qu'il a consommé. Autre idée, une taxe sur les ordures ménagères, peut-être est-ce possible, j'ai entendu que ce n'est probablement pas la bonne solution. Alors je n'ai pas d'autres solutions sinon qui est de dire que si vous avez vraiment un problème de marché et d'emploi et bien il faut effectivement d'une certaine manière et ce n'est pas injurieux de le dire **subventionner vos emplois, c'est-à-dire par exemple baisser les charges sur les emplois de telle manière à ce que vos prix de revient puissent rester compétitifs**.

Je souhaiterais en terminant vous dire qu'il me semble que **la solution devrait être réfléchie au niveau européen**.

✂ Intervention de Monsieur Lucien Odier

Je suis venu ici pour représenter le commerce. Et je crois que le commerce s'est intéressé depuis longtemps à la fonction de la

Le Conseil National des Succursalistes de l'Habillement représente actuellement 40 % du volume des produits mis sur le marché. On ne parle pas à ce stade de producteur mais bien de commercialisation des produits : une grande partie des produits concernés provient de l'importation.

Contact : www.cnsh.fr

récupération. Nous avons rencontré monsieur Sztarkman et monsieur Duponchel, et nous ne sommes pas du tout en désaccord avec ce qui se passe. Je pense que pour nous l'environnement est un sujet important. Je crois que nous sommes tous conscients de ça dans le commerce, le petit commerce, le moyen commerce ou le grand commerce.

On n'entend en général dans le mot commerce que la notion de profit, mais nous sommes des gens conscients, nous

travaillons, nous avons aussi des salaires et je crois que nous avons les mêmes préoccupations, les uns et les autres. Je voulais simplement vous dire que nous faisons aussi de la réinsertion dans nos entreprises, nous avons des entreprises qui font de l'entrepôt, l'entrepôt est peut-être un métier un peu manuel, mais le manuel qui travaille pour nous vient peut-être de vos filières. Nous ne sommes pas des philanthropes, nous faisons notre métier comme vous le faites, je crois que pour la plupart d'entre vous, vous avez un salaire, et je crois que tout travail mérite salaire. **En ce qui concerne la distribution, nous mettons sur le marché des produits dont bien entendu, nous ne connaissons pas la destination finale et nous considérons que nous devons participer à la vie collective de ce produit s'il y a déchet.** Nous l'acceptons. L'intervention de monsieur Sarkozy ne m'a pas convaincue du tout.

Nous devons nous prononcer sur une possible participation de notre commerce. Je pense que notre commerce a un travail, c'est de donner un cadre de vie à nos produits et bien entendu, à un moment donné nous sommes le dernier émetteur du marché. C'est-à-dire que c'est nous qui terminons la fin de vie neuve d'un produit. Après c'est le consommateur et c'est le recyclage qui fera son travail.

Comment organiser cette aide dans un partenariat intelligent sans créer un monstre bureaucratique ? Comment organiser cette aide dans un partenariat intelligent sans créer un monstre bureaucratique ? Ce dont nous avons toujours un peu peur c'est de la bureaucratie. Nous sommes des gens de commerce et nous aimons les choses simples et sans complication

Nous sommes des fédérations et je pense que les fédérations ont pris conscience du dommage existant, et nous devons travailler dans ce sens-là.

Conclusion de la deuxième Table Ronde

Les interventions ont permis d'attirer l'attention sur les points suivants :

- La nécessité d'appliquer le principe de la REP- **responsabilité élargie du producteur** selon lequel les metteurs sur le marché sont responsables du financement de la fin de vie des produits.

- La dimension européenne : **la crise touche tous les pays européens** et la politique européenne actuelle rend improbable la perspective d'une directive commune ; à l'instar de la France, plusieurs pays recherchent actuellement des solutions nationales de financement collectif de la filière.

- **Le montant estimé par les acteurs de la récupération pour compenser le déséquilibre de la filière est de 100 euros la tonne** (pour un coût global de traitement de 500 euros la tonne), soit un montant global attendu de la contribution de 10 millions d'euros (puisque 100 000 collectées aujourd'hui) et qui atteindrait 40 millions d'euros pour 400 000 tonnes traitées (gisement possible estimé).

- Quelques **paramètres à prendre en compte dans la perspective de création d'un éco-organisme** spécifique à la récupération du textile :

→ Qu'il regroupe les représentants des contributeurs, des acteurs de la récupération du textile, des Ministères concernés, et de l'association des maires de France.

→ Qu'il tienne compte de l'amont et de l'aval. En amont, l'éco-organisme récupère une contribution payée par ceux qui mettent sur le marché des textiles. En aval, il finance des opérateurs agréés en fonction de critères tels que l'obligation de collecter et de trier en France, et de revaloriser à hauteur de 70% de la collecte (réemploi et recyclage).

Les termes du Débat

Après les deux tables rondes, un débat a été mené avec la salle. Voici quels ont été les thèmes évoqués et quelques extraits choisis parmi les interventions qui ont eu lieu :

✧ **Taxe ou contribution ?**

« Il faut vraiment bannir de notre vocabulaire la notion de taxe. Puisqu'en réalité c'est vraiment une contribution au sens où elle va vraiment aider le secteur du textile »

✧ **Responsabilité... partagée ?**

« La question est de savoir si c'est uniquement au contribuable de payer pour les déchets ; le point de vue que nous défendons entre associations de collectivités, c'est que ce n'est pas seulement celui qui jette qui doit payer, mais c'est aussi celui qui consomme et celui qui produit. Vous me direz que celui qui jette et qui consomme est le même. Pas tout ça fait parce que celui qui consomme peut avoir un geste au moment de la consommation. Il peut avoir un geste au niveau du jet. Au niveau du jet, il va trier. Au niveau de la consommation, il va choisir le produit qui fait le moins de déchet. C'est pour cela que l'on parle de responsabilité, c'est que c'est la responsabilité à chaque action qui fait d'un produit, un déchet. »

« Lorsque vous demandez à ce que les charges sociales des travailleurs diminuent, vous demandez dans le fond à ce que ce soit les contribuables qui interviennent pour que les producteurs de ces produits textiles ne fassent aucune intervention. D'autant plus qu'on ne leur demande même pas une intervention, c'est uniquement aux consommateurs, comme dans tous les secteurs de déchets ou de consommation, qu'on demande une attribution ».

« Je suis Bernard Siouffi, délégué général du Conseil du commerce de France qui rassemble des acteurs de la distribution, et ce qu'a dit Lucien Odier, l'ensemble du commerce français le soutient et est prêt à s'engager dans une forme d'éco-organisme à définir. Mais on

Synthèse du Colloque organisé par Emmaüs France le 23 Mars 2006 :

« Récupération des textiles à l'heure des choix : détruire ou créer des emplois ? »

sera attentif à ce que la notion de metteur en marché, notion de filière directe, économique, les barèmes amont, aval, les capacités à insérer etc. soient pris en compte. Mais comme nous serons des contributeurs, nous serons très attentifs à ce que cette filière existe et à ce que cette filière soit la plus transparente possible pour l'ensemble des acteurs. »

✂ De quels chiffres parle-t-on, et à quelle échelle ?

« On a parlé de 6 milliards d'euros de contribution au ramassage des ordures au niveau national. Si le tonnage de toutes ces associations était compté dans ces ordures, j'imagine que les 100 euros par habitant et par an reviendraient beaucoup plus cher et les 6 milliards d'euros reviendraient aussi plus cher puisque forcément toutes ces associations qui ramassent contribuent à ce que dans les mairies il y ait moins de poids. »

« Nous estimons le chiffre d'affaire textile/habillement à 27 milliards d'euros en France. La taxe dont on parle, ou la contribution dont on parle est de l'ordre de 10 à 40 millions d'euros. Ce qui a été accepté pour les déchets électroniques est de l'ordre de 200 millions d'euros par an et l'ensemble des ordures ménagères est de l'ordre de 6 milliards d'euros. Donc effectivement on parle d'une somme qui est grosse pour nous, mais peut-être petite, ramenée à cette échelle. »

✂ Et la concurrence dans tout ça ?

« Je représente un des acteurs la filière de la récupération textile. Nous ne faisons pas de réinsertion, mais nous faisons de la collecte et du tri de textiles usagés. Nous sommes donc concurrents du Relais, concurrents d'autres membres de notre fédération et nous tenons absolument à ce que dans le cas d'une éventuelle contribution financière, les règles de la concurrence puissent être appliquées pour permette à chacun de travailler de façon convenable. »

✧ **Le textile collecté : une matière première ou un déchet ?**

« Le produit que nous travaillons dans notre atelier, n'est pas un déchet. C'est une matière première. Il faut savoir que le consommateur qui dépose dans un container fournit à nos entreprises une matière première comprenant un pourcentage de déchet. Ce mot « déchet » me choque énormément et cause beaucoup de problèmes au niveau de l'exportation des produits. Parce que la définition exacte du déchet, dans le dictionnaire, c'est *« produit qui ne peut plus être utilisé, ni consommé. »* »

✧ **Textiles asiatiques : mauvaise qualité, mais bon marché...**

« Aujourd'hui, c'est vrai que le consommateur achète asiatique parce que c'est moins cher et notre profession souffre donc aujourd'hui de la baisse de la qualité, puisque de 60 % de vêtements que nous étions capables de revaloriser en tant que vêtements d'occasion, nous tombons à 40 %. Que la grande distribution, que les importateurs et je pense qu'il y a un point important exigent une meilleure qualité dans la fabrication issue des pays asiatique, pourquoi pas ? Il n'y a pas que la Chine, il y a aussi les Indes, le Pakistan qui déversent des produits que nous ne pouvons plus réutiliser »

« Nous essayons toujours d'avoir des qualités meilleures, mais il ne faut pas oublier que le consommateur aujourd'hui n'a pas les moyens d'acheter la qualité que le textile mériterait. C'est-à-dire que si aujourd'hui on vendait un produit français fabriqué par la France, on ne pourrait plus l'acheter. Donc automatiquement nous nous tournons tous vers des pays émergents ou moins chers ; malheureusement... j'en suis malade en tant que concitoyen français... mais on doit être devant le fait accompli aussi. Une chemise nous la vendions 30 euros il y a 20 ans, aujourd'hui on la vend 20 euros en ayant une main d'œuvre qui en France a augmenté d'une manière inimaginable ; le coût de la TVA a augmenté, le coût des charges a augmenté, mais il faut vendre moins cher ! »

Intervention de Dominique Voynet, Sénatrice de Seine Saint Denis, ancienne ministre de l'environnement

Tout d'abord, je voudrais dire que les institutions européennes ont tranché de façon très nette en ce qui concerne la responsabilité. Elle revient à celui qui décide de mettre sur le marché ; que cela soit pour des voitures, des ordinateurs, des téléphones portables ou des textiles. Alors cela n'enlève rien à la responsabilité du consommateur qui est un citoyen, mais il a ses contraintes économiques qu'on ne peut pas contester. Cela dit je ne sais pas si vous avez vu le beau feuilleton de France 2 sur la vie des métaux au siècle dernier et jusqu'en 1870 en Lorraine, mais les gens ordinaires avaient une tenue pour la semaine, un costume pour le dimanche... aujourd'hui on trouve que c'est vachement intéressant un lot de 3 tee-shirts pour 3 euros. **Quelque part, c'est aussi l'organisation même de notre société et cette frénésie consumériste qui doivent être réinterrogées.**

On a beaucoup évoqué l'internationalisation des coûts et c'est vrai que c'est indispensable. Cela dit, le fait de savoir qu'on peut recycler entraîne aussi une bonne partie des consommateurs à se « lâcher ». On a évoqué l'eau en bouteille. Quand c'était du verre, c'était facile à recycler. Quand c'est du plastique... je suis comme tout le monde, j'en achète aussi, c'est tellement plus facile, tellement plus souple que d'avoir une gourde qu'on remplit au robinet. Mais quand il y a un super bouchon sophistiqué avec des matières qui ne sont pas recyclables, ou quand on met sur le marché des lingettes imprégnées de produit de plus en plus sophistiqués qu'on ne pourra jamais recycler, je crois qu'il y a quand même des choix à faire. C'est une question qui m'avait été posée : *« est-ce que c'est compatible le fait de vouloir réduire le volume des déchets et le fait de vouloir développer un secteur professionnel, qualifié, efficace qui n'abandonne pas ses objectifs d'insertion dans ce domaine ? »* Je pense que d'une part il y a de la marge, le volume des déchets il y en a énormément ; et d'autre part, dans le

domaine de la santé on développe beaucoup d'efforts pour lutter contre le tabac, pour lutter contre les accidents de la route et je n'ai pas eu connaissance que cela ai mis en péril les postes dans le secteur hospitalier. **L'exigence de la société va augmenter et votre secteur va devoir répondre à des attentes de plus en plus variées.** Par exemple, l'augmentation des volumes de toiles enduites en PVC, les cirés, les tentes, les chapiteaux etc. on voit bien que vous allez les collecter, mais qu'à un moment donné il va y avoir des filières extrêmement « pros » qui vont devoir se mettre en place pour récupérer, recycler, réutiliser, etc. des produits aussi techniques.

Deuxième chose, je veux bien admettre qu'il y a d'un côté ce qui relève de l'insertion et de la solidarité qui doit être financé par un dispositif spécifique, puis de l'autre côté ce qui relève de l'exercice d'une mission qui à certains égards pourraient s'apparenter à du service public et qui doit être rémunérée en tant que telle. **Simplement, ce que je constate c'est que si vous vous êtes positionné sur ce secteur, des déchets, des rebus, si vous avez développé la récupération, le recyclage, la réutilisation, c'est d'abord parce que cela n'intéressait que très peu les entreprises de l'économie concurrentielle.** Et ça a un peu changé, mais plus on passe, plus on sort de l'économie des pauvres pour les pauvres, plus on déploie des efforts pour professionnaliser, pour qualifier, pour « solvabiliser »... plus cela va intéresser les entreprises conventionnelles. Et je trouve que cela serait paradoxal qu'on ne prenne pas en compte les efforts qui ont été faits pour mettre en place des référentiels de métier, pour former, pour encadrer, etc. Donc, je serai aussi attentive à ce que n'arrive pas ce qui est arrivé dans d'autres secteurs, dans le secteur de l'entretien et l'aménagement de l'espace ou le secteur de l'accompagnement des personnes dans le domaine social, à savoir que vous soyez l'objet d'éviction de votre propre secteur d'activité.

Troisième chose, vous êtes confrontés à des problèmes que nombre de petites entreprises connaissent aussi. Et au delà même du problème de la contribution, vous rencontrez des problèmes d'accès au capital et à l'investissement pour moderniser votre outil productif dans un secteur très spécifique avec une forte

composante de main-d'œuvre. Vous rencontrez des problèmes d'accès au foncier ou à l'immobilier d'entreprise, dans des domaines qui demandent du volume de stockage et des normes de plus en plus strictes de manipulation de matières premières et de sécurité des personnels. Vous rencontrez des problèmes d'articulation entre l'amont et l'aval de la filière. Vous rencontrez des problèmes liés à la tonalité bureaucratique de vos relations avec l'administration. Je pense aux difficultés persistantes à faire du conventionnement pluriannuel, au maquis des financements croisés, aux changements incessants d'interlocuteurs et de dispositifs en matière d'emploi et bien sûr à la question des ressources pérennes et régulières dans vos secteurs. Il faut travailler sur tout ça.

Concernant la contribution, je pense qu'on doit se comporter le plus possible dans le domaine des textiles, comme on se comporte pour l'ensemble de ces matières qui sont à la frontière du déchet et de la matière première **et il n'est pas vrai que nous ayons à choisir entre une contribution qui serait intégrée dans le prix de vente aux consommateurs ou une taxe ou redevance comparable à celle qui existe pour les ordures ménagères conventionnelles**. D'ailleurs pour tous les domaines de consommation, on accepte de payer une partie dans l'achat, dans le prix de vente, puis une partie dans cette taxe d'élimination des ordures ménagères. Et donc je souhaite qu'on fasse litière de ses arguments un tout petit peu maladroits et parfois pas tout à fait de bonne foi qu'on a entendus, c'est-à-dire qu'il y a de la concurrence pour les industriels du textile.

Le débat n'est pas : est-ce qu'il y a un risque que la contribution pèse sur l'amont ? Jusqu'à preuve du contraire l'amont il a toujours répercuté sur l'aval. Donc, oui ce sont nous les consommateurs qui devront arbitrer et les élus devront le prendre en compte. Martin Hirsch a rappelé tout à l'heure l'ordre de grandeur au regard de l'industrie textile, au regard de ce qui a été concédé dans d'autres domaines pour le traitement des déchets. On doit au moment de penser la répartition entre le secteur plus conventionnel et le secteur de l'insertion, regarder de près vos caractéristiques.

Ce qui m'intéresse dans Emmaüs c'est qu'on n'est pas que dans le social, dans l'environnemental, ou dans l'économie : on est à la frontière de ces trois cultures, de ces trois expériences. On est dans la construction de ce que doit demain être un modèle pour bien des secteurs économiques. On est dans le développement durable, dans le sens noble du terme. Je souhaite qu'on prenne en compte l'ensemble des impacts de nos choix, dans le domaine social, dans le domaine de l'environnement et qu'on internalise au maximum, pour vous permettre d'être efficaces, pour vous permettre de remettre des gens debout.

Alors l'excellence du dispositif ne doit pas justifier de nouveaux reports parce que la situation se dégrade et qu'on laisse le secteur associatif se « dépatouiller » avec des contraintes très lourdes qui auraient tuer bien des entreprises conventionnelles. Ces associations vivent grâce à l'énergie militante, au bénévolat, à la débrouillardise, sur la suite de dispositifs éphémères qui épuisent les gens qui montent les dossiers, qui épuisent les gens qui attendent les subventions, qui épuisent ceux qui savent qu'ils ont des êtres humains à leur charge. **Je serai pour n'importe quel dispositif qui pourrait être voté rapidement, qui pourrait mis en place au 1^{er} janvier. Cela ne me dérangerait pas que cela s'appelle la « taxe Emmaüs ». Je veux bien qu'il change de nom si cela peut permettre que cela soit voté à une très large majorité et à l'unanimité par les deux Chambres du Parlement.**

Allocution de clôture de Monsieur Martin Hirsch

Monsieur Hirsch a tout d'abord remercié toutes celles et tous ceux qui avaient organisé la demi-journée, rappelant le temps très court dont ils avaient bénéficié pour mettre en place cette rencontre. **Il a également souhaité remercier l'ensemble des intervenants pour avoir pris le temps de venir, assister, entendre, et participer à ce débat et avoir contribué à ce que le sujet de la récupération textile soit désormais considéré comme sérieux, et suffisamment digne d'intérêt pour que des solutions y soient bientôt trouvées.**

Monsieur Hirsch a ensuite évoqué le risque que les différents acteurs engagés, une fois unanime sur l'identification des problèmes à traiter, ne soient en réalité pas prêts à s'engager mutuellement sur la recherche de solutions, et renvoient chacun aux autres la responsabilité de trouver un système opérant. Pour réduire ce risque, le président d'Emmaüs France a souhaité avancer 5 préconisations :

Premièrement, que l'ensemble des acteurs s'attelle à trouver une solution rapide, partant du principe que la date du 1^{er} janvier 2007 constituait une bonne échéance de travail.

Deuxièmement, ne pas perdre trop de temps autour des sommes considérées importantes pour pérenniser la filière et donc s'entendre sur le fait que l'estimation portée à 100 euros la tonne est à peu près correcte.

Troisièmement, faire en sorte que la solution soit équitable et que les différents acteurs qui respectent les règles du jeu puissent en bénéficier. En ce sens, Monsieur Hirsch a précisé que nommer ce dispositif « taxe Emmaüs » n'était pas forcément la meilleure stratégie.

Quatrièmement, trouver une réponse qui soit socialement efficace, c'est-à-dire ne pas s'orienter vers des décisions qui, au prix de vouloir « solvabiliser » la filière conduisent à encourager des gains de productivité qui favoriseront la technicité des outils de travail au détriment du nombre de personnes employées.

Enfin, que chacun des acteurs ait l'exigence de donner une visibilité sur l'avancement du dispositif, l'objectif étant qu'un équilibre suffisant soit finalement trouvé pour éviter que les risques de disparition de la filière ressurgissent ultérieurement. Monsieur Hirsch a ainsi précisé que de son côté, Emmaüs était prêt à contractualiser sur des engagements en terme de tonnages collectés, d'emplois créés, etc.

Il a rappelé la nécessité que cette contribution puisse servir à faire de la recherche et de la formation pour assurer le parcours de reconstruction de personnes employées dans cette filière, ces personnes devant être considérées également comme de futures consommatrices de ces produits, capables de savoir quel type de textiles acheter pour être socialement et écologiquement responsables.

Conclusion

De l'ensemble des débats menés au cours de cette matinée, il est ressorti que l'ensemble des participants reconnaissait désormais le professionnalisme et l'intérêt de la filière textile, notamment comme vecteur d'insertion pour les personnes en difficultés.

L'ensemble des partenaires présents a acté de la nécessité de mettre en place un financement pérenne pour cette filière, avec certaines modalités à affiner, à travers la création d'un éco-organisme composé de représentants des contributeurs, des acteurs de la filière de récupération textile (structures de l'économie solidaire ou de l'économie conventionnelle), des collectivités territoriales et des Ministères concernés.

Les échanges ont permis de clarifier les positions de chacun, de lever des incompréhensions qui avaient pu motiver l'opposition de certains acteurs à la création d'une contribution textile et d'alimenter les réflexions du groupe de travail mis en place par Monsieur Jean François COPE et présidé par Monsieur Jacques PELISSARD.

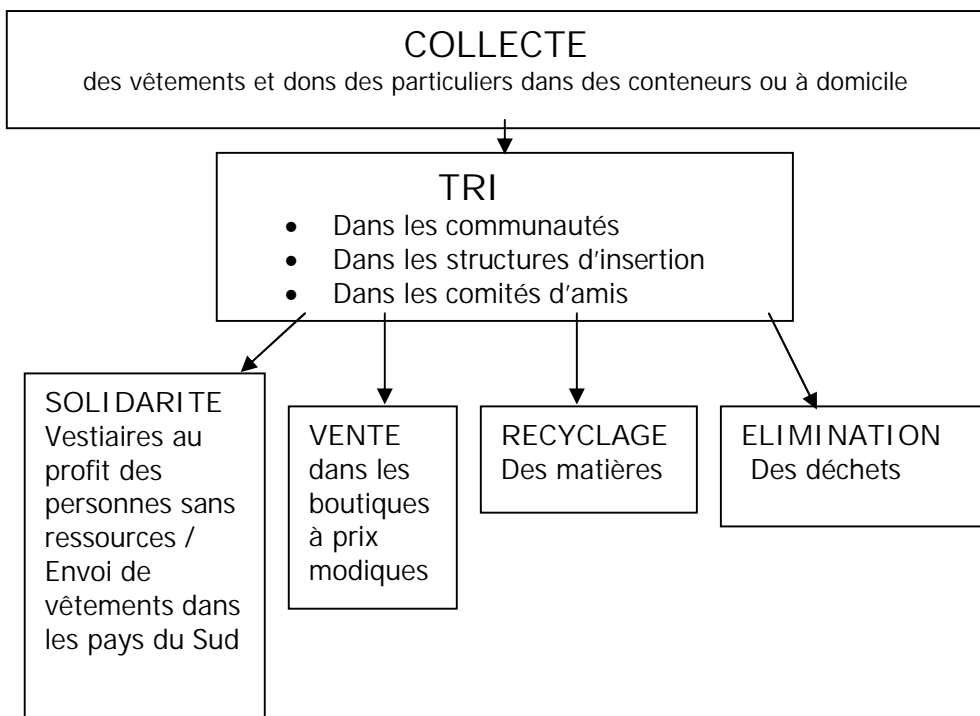
Emmaüs France a indiqué qu'il serait particulièrement attentif à ce que le dispositif soit rapidement mis en place afin d'être opérationnel dès le 1^{er} janvier 2007, qu'il soit équitable et qu'il respecte la dimension sociale et solidaire de la filière. Emmaüs France a réaffirmé être prêt à s'engager contractuellement, selon le montant de la contribution affectée sur les volumes supplémentaires de textiles collectés et traités, sur le nombre d'emplois créés ainsi que sur les mesures sociales d'accompagnement.

Annexe : Rappel du contexte et des enjeux du colloque

En **2004**, **100 000 tonnes de textile** ont été collectées par des entreprises privées ou du secteur associatif, dont **60 000** par les structures du Mouvement Emmaüs.

En **2004**, cette activité de collecte, de tri et de valorisation représentait en France **3000 emplois en insertion**. 3000 emplois destinés à des personnes en difficulté, exclues du monde de l'emploi, dont 2000 au sein d'Emmaüs.

La situation à Emmaüs : Où va le vêtement donné ?



✂ Une filière en crise

Selon le rapport *O.U.V.E.R.T.E.S.*, rapport qui a travaillé sur les pistes de solutions pour la récupération textile en Europe, au cours des trois dernières années en Europe, 20% des structures (entreprises privées ou d'insertion) présentes dans le secteur de la récupération textiles auraient été dans l'obligation de fermer leurs portes.

Les causes de la crise :

Le déclin de la qualité du textile collecté....

qui s'explique notamment par l'importation massive de produits textiles en provenance d'Asie

	Part de la collecte réemployée	Part de la collecte recyclée	Part de la collecte éliminée
2000	60%	30%	10%
2005	40%	45%	15%

Augmentation du coût d'élimination des déchets : il atteint aujourd'hui **100 euros** la tonne.

Des difficultés dans les débouchés du réemploi :

Le réemploi des textiles (filiale de vente de vêtements de friperie en boutique, en France ou à l'export) constitue la seule part valorisable économiquement. Or, non seulement la part des produits réemployés diminue régulièrement depuis 5 ans mais les débouchés pour ce type de produit se réduisent également.

Ces différents facteurs associés les uns aux autres menacent aujourd'hui l'existence de ces structures.

✂ Les enjeux liés à la pérennisation de la filière

La filière comme outil de lutte contre l'exclusion...

En France, plus des 2/3 des actifs du secteur travaillent dans des structures d'insertion à but socio-économique. Actuellement, ces activités emploient près de 3000 personnes, très souvent en situation d'exclusion et pour lesquelles il serait difficile, voire impossible de trouver un emploi dans d'autres secteurs.

... et de protection de l'environnement

Le réemploi et le recyclage de déchets textiles permettent de lutter activement contre l'effet de serre et la pollution environnementale. De plus, le recyclage des matériaux permet une maîtrise de l'énergie par la fabrication notamment d'isolant à haute qualité environnementale.

Quelles solutions possibles ?

Solutions internes :

Telles que la recherche de gains de productivité (notamment par le biais de l'automatisation), l'investissement en Recherche & Développement et la recherche de nouveaux débouchés ou encore la délocalisation. Mais ces solutions sont coûteuses en temps, en argent et surtout en emplois.

Solutions externes :

Telle que la mise en place d'une contribution volontaire au niveau national pour viabiliser la filière.

Il ne s'agit pas de demander une subvention publique, mais la compensation de la dégradation de l'équilibre d'une filière, et la reconnaissance du rôle qu'Emmaüs, comme d'autres structures, jouent comme acteurs d'une filière de produits en fin de vie.

✧ Historique de la Contribution environnementale textile

Afin de rendre la filière textile plus viable dans le contexte actuel, Emmaüs France avait travaillé à la rentrée 2005 sur la création d'une telle contribution intitulée « contribution environnementale textile pour l'insertion et l'emploi ».

➤ **8 Novembre 2005 :**

Amendement de Yves Jégo, député de Seine et Marne, reprenant la proposition de contribution. Adopté à l'Assemblée Nationale (Loi de Finances).

➤ **3 Décembre 2005:**

Complété par l'amendement de Fabienne Keller, sénatrice du bas-Rhin, au Sénat contre l'avis du gouvernement.

➤ **12 Décembre 2005 :**

Amendement supprimé au Sénat sur demande du gouvernement par une procédure de vote bloqué.

➤ **15 Décembre 2005 :**

Commission mixte paritaire qui repousse les deux amendements

➤ **20 Décembre 2005 :**

Amendement redéposé au Sénat (Loi de Finances rectificative pour 2005), puis retiré en échange de l'engagement du gouvernement à créer un groupe de travail devant aboutir à une proposition avant la fin du premier semestre 2006.

➤ **28 février 2006**

Première réunion du groupe de travail mis en place par Jean-François COPE.

Au final, l'amendement proposé n'a donc jamais vu le jour. **Cependant, cette mise en débat avait débouché sur une prise d'engagement de la part de Jean-François COPE, de réunir un groupe de travail rassemblant parlementaires, représentants des syndicats professionnels des différents secteurs économiques concernés et associations sur ce sujet.**

- **La proposition de Contribution formulée par Emmaüs France au moment du Colloque**

- *QUI CONTRIBUE ?*

Il nous a semblé que la grande distribution, distribution spécialisée, vente à distance, commerce de détail était le bon niveau de perception de cette contribution :

- Les distributeurs sont largement responsables de la baisse de qualité vue leur politique d'achat de textiles d'Asie ;
- Les textiles fabriqués en France ne sont ainsi pas pénalisés
- Cela permettrait également de sensibiliser le consommateur

- *ARTICLES VISES ?*

Tous les produits neufs du secteur textile, cuirs liés à l'habillement, linge de maison, chaussure.

- *QUI PERCEVRAIT LA CONTRIBUTION ?*

Proposition d'un éco-organisme, composé de:

- Représentant des contributeurs
- Représentants des **acteurs de la filière de récupération**
- Représentants des **Ministères concernés**: Ministère de l'Environnement, Ministère de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, Ministère des Finances
- Association des Maires de France

Le rôle de cet éco-organisme serait de :

- Etablir un **cahier des charges** des critères d'éligibilité à la perception de la contribution et les modalités de reversement
- **Agréer** et **reverser** la contribution ou non aux acteurs de la filière de récupération textile selon leur capacité à respecter ce cahier des charges.



Contact - Emmaüs France
179 bis Quai de Valmy
75010 Paris

Tél. : 01 46 07 51 51

E-mail : emmaus.france@wanadoo.fr

Site : www.emmaus-france.org